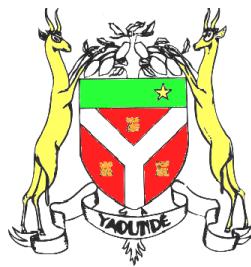


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR  
LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES  
ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ  
URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipements des autres services  
techniques et ateliers industriels**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**SEPTEMBRE 2023**

# Table des matières

## Table des matières

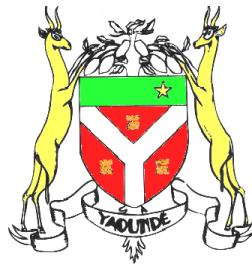
PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES .....	3
PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	5
PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO) .....	24
PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) .....	52
PIECE N°5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS.....	63
PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX FORFAITAIRES .....	74
PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF.....	80
PIECE N°8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES.....	85
PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE.....	87
PIECE N°10 : FORMUNLAIRE ET MODELES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONAIRES.	92
PIECE N°11 : ETUDES PREALABLES .....	101
PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	103

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

### **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des autres services  
techniques et ateliers industriels**

#### **PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

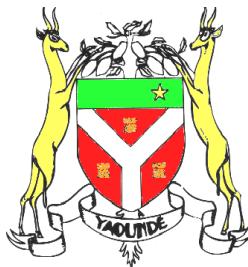
# **Version anglaise**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

### **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des autres services  
techniques et ateliers industriels**

**PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**

## Table des matières

<b>A.GENERALITES .....</b>	<b>7</b>
Article 1 : Portée de la soumission.....	7
Article 2 : Financement .....	7
Article 3 : Fraude et corruption .....	7
Article 4 : Candidats admis à concourir .....	8
Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine.....	8
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire .....	9
<b>B.Dossier d'Appel d'Offres .....</b>	<b>10</b>
Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....	10
Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.....	10
Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres .....	11
<b>C.Préparation des offres.....</b>	<b>11</b>
Article 10 : Frais de soumission.....	11
Article 11 : Langue de l'offre.....	11
Article 12 : Documents constitutifs de l'offre .....	11
Article 13 : Prix de l'offre .....	12
Article 14 : Monnaies de l'offre .....	13
Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire .....	13
Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures .....	13
Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures .....	13
Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire.....	14
Article 19 : Caution de soumission .....	14
Article 20 : Délai de validité des offres.....	15
Article 21 : Forme et signature de l'offre .....	15
<b>D.Dépôt des offres .....</b>	<b>16</b>
Article 22 : Cachetage et marquage des offres .....	16
Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres .....	16
Article 24 : Offres hors délai.....	16
Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres .....	17
<b>E.Ouverture des plis et évaluation des offres .....</b>	<b>17</b>
Article 26 : Ouverture des plis et recours .....	17
Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure .....	18
Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante .....	19
Article 29 : Conformité des offres .....	19
Article 30 : Evaluation de l'offre technique .....	20
Article 31 : Qualification du soumissionnaire .....	20
Article 32 : Correction des erreurs.....	20
Article 33 : Evaluation des offres au plan financier.....	21
Article 34 : Comparaison des offres .....	21
<b>F.Attribution du Marché.....</b>	<b>21</b>
Article 35 : Attribution .....	21
Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure .....	21
Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché .....	22
Article 38 : Notification de l'attribution du marché .....	22
Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours .....	22
Article 40 : Signature du marché .....	22
Article 41 : Cautionnement définitif .....	23

## **A. GENERALITES**

### **Article 1 : Portée de la soumission**

1.1. L’Autorité Contractante, définie, dans le Règlement Particulier de l’Appel d’Offres (RPAO), lance un appel d’offres en vue de l’obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités.

Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’appel d’offres figurent dans le RPAO.

Il y est fait ci-après référence sous le terme “les Fournitures”.

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d’Appel d’Offres, le terme “jour” désigne un jour calendaire.

### **Article 2 : Financement**

La source de financement des fournitures objet du présent appel d’offres est précisée dans le RPAO.

### **Article 3 : Fraude et corruption**

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs sont tenus au respect des règles d’éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l’exécution des marchés.

En vertu de ce principe :

a. Les définitions ci-après sont admises:

- i. Est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché ;
- ii. Se livre à des “mancœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un marché ;
- iii. Sont considérées comme des « pratiques collusives », toutes formes d’entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l’Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; et
- iv. “Pratiques coercitives” désignent toute forme d’atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d’influencer leur action au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché.
- v. le ‘conflit d’intérêt » est toute situation dans laquelle l’intérêt financier ou personnel d’un agent ou d’une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics.

- b. Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent public, coupable de corruption, s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives ou encore en situation de conflit d'intérêt lors de l'attribution de ce marché.
- 3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

#### **Article 4 : Candidats admis à concourir**

- 4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.
- 4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :
- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
  - b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.
    - i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
    - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
    - iii l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics
  - c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
  - d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'ouvrage.

#### **Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine**

- 5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.
- 5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles; et le terme « services connexes » désigne

notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

- 5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

## **Article 6 : Qualification du Soumissionnaire**

- 6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire; et
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de préqualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement;
- c. La nature du groupement (conjoints ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

## **B. Dossier d'Appel d'Offres**

### **Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

- 7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO. Il comprend les documents énumérés ci-après :
- Pièce n°1 : La lettre d'invitation à soumissionner (pour les appels d'offres restreints)
  - Pièce n°2 : L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
  - Pièce n°3 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
  - Pièce n°4 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
  - Pièce n°5 : Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - Pièce n°6 : Le Descriptif de la fourniture qui comprend :
    - La liste des fournitures et services connexes,
    - Les spécifications techniques.
  - Pièce n°7 : Le Cadre du Bordereau des prix unitaires et forfaitaires
  - Pièce n°8 : Le cadre du détail estimatif
  - Pièce n°9 : Le cadre des sous-détails des prix unitaires et forfaitaires
  - Pièce n°10 : Le modèle de marché
  - Pièce n°11 :Les modèles des pièces à utiliser par les Soumissionnaires
  - Pièce n°12 :Les Justificatifs des études préalables
  - Pièce n°13 :La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions
- 7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

### **Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours**

- 8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e- mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans les RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

- 8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés Publics.
- 8.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme Chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

8.4. L’Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics.

## **Article 9 : Modification du Dossier d’Appel d’Offres**

- 9.1 L’Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d’Appel d’Offres en publiant un additif.
- 9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d’Appel d’Offres, conformément à l’article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d’Appel d’offres.
- 9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, pour tenir compte de l’additif dans la préparation de leurs offres, l’Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l’Article 23.2 du RGAO.

## **C. Préparation des offres**

### **Article 10 : Frais de soumission**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L’Autorité Contractante et le Maître d’Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l’issue de la procédure d’appel d’offres.

### **Article 11 : Langue de l’offre**

L’offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l’Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d’interprétation de l’offre, la traduction fera foi.

### **Article 12 : Documents constituants l’offre**

12.1. L’offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

#### *a. Volume 1 : Dossier administratif*

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

:

- s’est acquitté des frais du Dossier d’Appel d’Offres ;
- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N’est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N’est pas frappé de l’une des interdictions ou d’échéances prévues par la législation en vigueur.

- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
- iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

**b. Volume 2 : Offre technique**

*b.1. Les renseignements sur les qualifications*

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant la qualification des soumissionnaires et conformément aux articles 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

*b.2. Méthodologie propositions techniques*

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

*b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché*

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les spécifications techniques

**c. Volume 3 : Offre financière**

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- le bordereau des Prix Unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;
- le Détails estimatif dûment rempli ;
- le Sous-détails des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

**Article 13 : Prix de l'offre**

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous- détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix hors taxes des fournitures au niveau local.
  - ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
  - iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.
- 13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.
- 13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un lot spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

#### **Article 14 : Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA

#### **Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

#### **Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures**

- 16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.
- 16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

#### **Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures**

- 17.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.
- 17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront

une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance les fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

- 17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.
- 17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par (le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué) sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont实质上 équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

## **Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire**

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction de l'Autorité Contractante :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

## **Article 19 : Caution de soumission**

- 19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.
- 19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par (la Commission des marchés compétente) comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre

- 19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.
- 19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 19.6. La caution de soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire :
  - i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou ;
  - ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou
- b. Si le Soumissionnaire retenu
  - i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou
  - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
  - iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

## **Article 20 : Délai de validité des offres**

- 20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.
- 20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.
- 20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, [les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative que l'Autorité-Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s)]. La demande de l'Autorité Contractante devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

## **Article 21 : Forme et signature de l'offre**

- 21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photo-copies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

#### **D. Dépôt des offres**

##### **Article 22 : Cachetage et marquage des offres**

22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

- a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée conformément aux dispositions des articles 24 et 25 du RGAO.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

##### **Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres**

23.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

##### **Article 24 : Offres hors délai**

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

### **Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres**

- 25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.
- 25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle peut entraîner la mobilisation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

### **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

#### **Article 26 : Ouverture des plis et recours**

- 26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin,

les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

- 26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris toutes remises [*en cas d'ouverture des offres financières*] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les remises et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.
- 26.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs (remises), et leurs délais Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.
- 26.6 A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme en charge de la régulation, une copie paraphée des offres des soumissionnaires et une copie au Ministre chargé des Marchés publics pour les dossiers nécessitant son visa préalable.
- 26.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillett de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillett qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

## **Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure**

- 27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.
- 27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés du la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

27.3. Nonobstant les dispositions de l’alinéa 27.2, entre l’ouverture des plis et l’attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l’Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

## **Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l’Autorité contractante**

- 28.1. Pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d’éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n’est recherché, offert ou autorisé, sauf si c’est nécessaire pour confirmer la correction d’erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d’analyse lors de l’évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l’Article 32 du RGAO.
- 28.2. Sous réserve des dispositions de l’alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l’ouverture des plis et l’attribution du marché.

## **Article 29 : Conformité des offres**

- 29.1. La Sous-commission d’analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d’une façon générale en bon ordre.
- 29.2. La sous-commission d’analyse déterminera, si l’offre est conforme pour l’essentiel aux dispositions du Dossier d’Appel d’Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 29.3. Une offre conforme pour l’essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d’Appel d’Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :
  - a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
  - b. Qui limitent, d’une manière substantielle et non conforme au Dossier d’appel d’offres, les droits de l’Autorité Contractante ou du Maître d’Ouvrage ou leurs obligations au titre du Marché;
  - c. Dont l’acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l’essentiel.
- 29.4. Si une offre n’est pas conforme pour l’essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
- 29.5. l’Autorité Contractante se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d’appel d’offres ne doivent pas être pris en compte lors de l’évaluation des offres.

## **Article 30 : Evaluation de l'offre technique**

- 30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'écartier l'offre en question.

## **Article 31 : Qualification du soumissionnaire**

La Sous-Commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

## **Article 32 : Correction des erreurs**

- 32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :
  - a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
  - b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
  - c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.
- 32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

## **Article 33 : Evaluation des offres au plan financier**

- 33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.
- 33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :
  - a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
  - b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
  - c. Les ajustements du prix imputables aux remises offertes en application de l'alinéa 13.4 du RGAO;
- 33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous- Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

## **Article 34 : Comparaison des offres**

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de l'article 33 ci-dessus

## **F. Attribution du Marché**

### **Article 35 : Attribution**

- 35.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.
- 35.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.
- 35.3 Toute attribution des marchés de fournitures se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante ;

## **Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure**

l’Autorité Contractante se réserve le droit d’annuler une procédure d’Appel d’Offres après autorisation du Ministre chargé des marchés publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un appel d’offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu’il y ait lieu à réclamation.

### **Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l’attribution du Marché**

l’Autorité Contractante à l’initiative du Maître d’Ouvrage, lors de l’attribution du Marché, se réserve le droit d’augmenter ou de diminuer, d’un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d’autres termes et conditions.

### **Article 38 : Notification de l’attribution du marché**

Avant l’expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l’Autorité Contractante notifiera à l’attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d’Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l’exécution du marché et le délai d’exécution.

### **Article 39 : Publication des résultats d’attribution du marché et recours**

- 39.1. Toute décision d’attribution d’un marché public par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délgué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l’organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée.
- 39.2 l’Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d’attribution, le rapport de l’observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d’attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d’analyse des offres.
- 39.3. l’Autorité Contractante est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 39.4. Après la publication du résultat de l’attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu’il y ait lieu à réclamation, à l’exception de l’exemplaire destiné à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 39.5. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés publics, avec copies à l’organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, à l’Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

### **Article 40 : Signature du marché**

- 40.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l’attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente, pour examen et avis, le cas échéant, au visa préalable du Ministre en Charge des Marchés Publics.

40.2. l’Autorité Contractante dispose d’un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l’attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en Charge des Marchés Publics.

40.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

#### **Article 41 : Cautionnement définitif**

41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l’Autorité Contractante, le cocontractant fournira au Maître d’Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d’Appel d’Offres.

41.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d’une caution d’un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d’Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d’un établissement bancaire ou d’un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

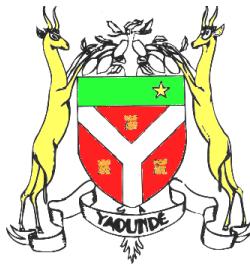
41.4. L’absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

### **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des autres services  
techniques et ateliers industriels**

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux fournitures faisant l'objet de l'appel d'offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO. Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

Réf. RPAO	Généralités
1.1	<p><b>Définition des fournitures :</b>  Le Maire de la Ville de Yaoundé, lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture des équipements des ateliers industriels de la Communauté Urbaine de Yaoundé.</p> <p>La fourniture des équipements concerne :</p> <p><b>A- Atelier de maçonnerie et préfabrication en BA:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cisailles,</li> <li>- Décamètres de 50m et 100m,</li> <li>- Topomètres ;</li> <li>- Bétonnières 450 litres,</li> <li>- Cintreuse fer à béton DIY</li> <li>- Règles vibrantes.</li> <li>- Vibreur à aiguille,</li> <li>- Harnais de sécurité</li> <li>- Marteau piqueur autonome;</li> <li>- Chariot de manutention</li> <li>- Grue d'atelier ;</li> <li>- Pondeuse à parpaing avec moules (parpaings, bordures, pavés...)</li> <li>- Transpalette,</li> <li>- Disque diamant béton</li> <li>- Mèches à béton</li> <li>- Moules pour caniveaux ;</li> </ul> <p><b>B- Peinture et Sérigraphie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pochoir en soin</li> <li>- Machine à presser haute température</li> <li>- Compresseurs à air 50l -3cv-230v,</li> <li>- Tuyau pour compresseur,</li> <li>- Pistolet à peinture,</li> <li>- Enrouleur électrique 50 m,</li> <li>- Chaussure de sécurité</li> <li>- Cache-nez</li> <li>- Échelle à deux bras/trois bras – escarbots,</li> <li>- Rouleau polyane 100m,</li> <li>- Combinaison procouleur</li> <li>- Gans de protection</li> </ul> <p><b>C- Menuiserie métallique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste à souder MMA</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste à souder oxyacétylénique</li> <li>- Poste à souder portatif</li> <li>- Caisse à outils mécanique</li> <li>- Scie à ruban</li> <li>- Jeu de tarauds</li> <li>- Boite de forêts</li> <li>- Masses de 2kg, 5kg</li> <li>- Pied à coulisse 1/50</li> <li>- Niveaux à bulle</li> <li>- Groupe électrogène 7.5kw</li> <li>- Perceuses</li> <li>- Visseuses</li> <li>- Presse hydraulique à cintrer</li> <li>- Jeu limes</li> <li>- Meuleuse d'angle BOSH GWS 26-230</li> <li>- Meuleuse d'angle BOSCH GWS 15-125</li> <li>- Etau orientable</li> <li>- Casque de soudure</li> <li>- Tablier de soudeur</li> <li>- Baguettes inox</li> <li>- Baguettes alu</li> <li>- Baguettes SAF pro 3,15</li> <li>- Baguettes saf pro 2,5</li> <li>- Disques à couper vulcan</li> </ul>
	<p><b>D- Menuiserie bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lame de raboteuse</li> <li>- Scie sauteuse</li> <li>- Lames de scie sauteuse</li> <li>- Serre-joint de 250 cm de menuisier</li> <li>- Râpe à bois</li> <li>- Trusquin</li> <li>- Scie circulaire à lame inclinable</li> <li>- Clés à molettes 10, 14, 16, 32</li> <li>- Mortaiseuse à chaîne</li> <li>- Mortaiseuse à bédane</li> <li>- Coffret de mèches à bédane</li> <li>- Scie à onglet et à table Dewalt</li> <li>- Ponceuse à bande</li> <li>- Caisse à outils</li> <li>- Compresseur sur roues</li> <li>- Perceuse</li> <li>- Toupie à arbre fixe et chariot coulissant</li> <li>- Visseuses</li> <li>- Raboteuse</li> <li>- Dégauchisseuse</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeu de mèches</li> <li>- Affuteuse pour lames de scies à ruban et circulaire</li> <li>- Affuteuse de fers de dégauchisseuse</li> <li>- Coffret de fraise à bois</li> </ul> <p><b>E- Plomberie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Burin</li> <li>- Clés à molettes, 10, 14, 16, 32</li> <li>- Clés sanichrone,</li> <li>- Poinçon</li> <li>- Pince à étau FACON</li> <li>- Pince à multi prise 12, 16, 32</li> <li>- Pince à contrer 10, 12, 14, 16 pour tube en cuivre</li> <li>- Pince à souder pour PPR FACOM</li> <li>- Déboucheur hydraulique</li> <li>- Déboucheur à ressort 10m</li> <li>- Chalumeau avec gaz</li> <li>- Coupe tube de cuivre</li> <li>- Coupe tube pour tuyau galva</li> <li>- Étain</li> <li>- Jeu de tournevis</li> <li>- Massette</li> </ul> <p><b>F- Électricité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multimètres</li> <li>- Pinces ampérométriques</li> <li>- Contacteurs triphasés</li> <li>- Disjoncteur 4P 16A courbe C</li> <li>- Sectionneurs porte fusibles</li> <li>- Parafoudres</li> <li>- Câbles 3*1.5mm<sup>2</sup></li> <li>- Câbles 3*2.5mm<sup>2</sup></li> <li>- Dominos 16A</li> <li>- Dominos 32A</li> <li>- Embouts de 16A</li> <li>- Embouts de 25A</li> <li>- Jeux de tournevis</li> </ul> <p><b>Référence de l'appel d'offres :</b>  Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 038/AONO/CUY/CIPM/2023 du  18/09/2023 pour la fourniture des équipements des ateliers industriels de la Communauté  Urbaine de Yaoundé.</p>
1.2.	<b>Délai de livraison :</b> le délai de livraison maximale est de trois (3) mois.
2.1.	<b>Source de financement :</b> Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercice 2023, ligne 222180:Équipement des autres services techniques et ateliers industriels.

6	<b>Qualification du soumissionnaire</b>
	<p><b>Les critères éliminatoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres;</li> <li>b. absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;</li> <li>c. non-conformité d'une pièce administrative 48h après notification de la non-conformité au soumissionnaire;</li> <li>d. pièces falsifiées ou fausse déclaration ;</li> <li>e. plus d'un critère essentiel non satisfaisant ;</li> </ul> <p><b>les critères essentiels</b></p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'expérience de la structure au cours des cinq (05) dernières années (2022-2021-2020-2019-2018) dans la fourniture et l'installation des équipements similaires, d'un montant cumulé de 50 000 000 francs CFA TTC par lot;</li> <li>b) la conformité à 70% des spécifications techniques pour chaque lot;</li> <li>c) la disponibilité d'un service après-vente ;</li> <li>d) le chronogramme et le délai de livraison inférieur à trois (03) mois;</li> <li>e) l'expérience du personnel dans la fourniture et installation des équipements industriels ;</li> <li>f) l'acceptation des conditions du marché.</li> </ul>
6.1	<p>En cas de groupement d'entreprises, chaque membre devra présenter un dossier administratif complet.</p>
6.2	<p><b>Contenu du dossier d'appel d'offres</b></p> <p>Le dossier d'appel d'offres décrit la fourniture faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre-le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Pièce n° 1 : L'Avis d'appel d'offres (AAO) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Version française ;</li> <li>- Version anglaise ;</li> </ul> </li> <li>b) Pièce n° 2 : Le Règlement général de l'appel d'offres (RGAO) ;</li> <li>c) Pièce n° 3 : Le Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) ;</li> <li>d) Pièce n° 4 : Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;</li> <li>e) Pièce n° 5 : les spécifications techniques ;</li> <li>f) Pièce n° 6 : Le Cadre du bordereau des prix (BP) ;</li> <li>g) Pièce n° 7 : Le Cadre du détail quantitatif et estimatif (DQE) ;</li> <li>h) Pièce n° 8 : Le Cadre du sous-détail des prix (SDP) ;</li> <li>i) Pièce n° 9 : Le Modèle de marché ;</li> <li>j) Pièce n° 10 : Les formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- déclaration d'intention de soumissionner ;</li> <li>- modèle de soumission ;</li> <li>- modèle de caution de soumission ;</li> <li>- modèle de cautionnement définitif ;</li> <li>- modèle de caution d'avance de démarrage ;</li> </ul> </li> </ul>
7	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- modèle de caution de retenue de garantie ;</li> <li>- cadre du planning ;</li> </ul> <p>k) Pièce n° 11 : modèles à utiliser par les soumissionnaires ;</p> <p>l) Pièce n° 12 : La liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang agréés par le Ministre en charge des finances, autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des Marchés Publics, à insérer par l'Autorité Contractante.</p>
8.1	<p><b>Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres</b></p> <p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit aux adresses suivantes :</p> <p><b>Renseignement d'ordre technique :</b></p> <p>Sous-Direction des marchés publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Hôtel de ville 2<sup>ème</sup> étage, porte 223.</p> <p>Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit ou par courrier électronique ou via COLEPS à toute demande d'éclaircissements reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acquis le Dossier d'Appel d'Offres.</p>
9	<p><b>Modification du Dossier d'appel d'offres</b></p> <p>Le Maître d'ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le dossier d'appel d'offres en publiant un additif qui en fait partie intégrante conformément aux dispositions de l'Article 8 ci-dessus.</p>
10	<p><b>Frais de soumission</b></p>
	<p>Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la sous-direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223, dès publication du présent avis au journal des marchés publics ou dans Cameroon Tribune, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA au Compte Spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert auprès des agences BICEC du Cameroun.</p>
11	<p><b>Langue de l'offre</b></p> <p>Toutes les pièces remises par le soumissionnaire à quelque titre que ce soit, en application du présent Appel d'Offres, seront établies exclusivement en <b>langue française</b> ou en <b>langue anglaise</b>.</p>
12.1	<p><b>Documents constituant l'offre</b></p> <p>La liste des documents devra être complétée et regroupée en trois (3) volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><b>Enveloppe A - Volume 1. : Dossier administratif</b></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée à 2000 francs CFA (timbre fiscal de 1500 francs CFA et timbre communal de 500 francs CFA) (suivant modèle joint DAO) ;</li> <li>b. l'accord de groupement, le cas échéant ;</li> <li>c. les pouvoirs de signature le cas échéant ;</li> </ol>

- d. une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de 03 mois;
- e. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances;
- f. la quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de cent mille (100 000) francs CFA;
- g. la caution de soumission d'un montant d'un million (1 000 000) francs CFA pour le lot 1 et d'un million (1 000 000) francs CFA pour le lot 2, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, en cas de groupement, la caution est établie au nom du groupement;
- h. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- i. une attestation de la Caisse nationale de prévoyance sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse en cours de validité;
- j. Une attestation de non redevance timbrée à 1 500 francs CFA datant de moins de 03 (trois) mois, délivrée par les Services compétents de la Direction Générale des Impôts;
- n. en cas de groupement, chaque membre doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, e, f étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.

Les pièces sont remises en original ou en photocopies certifiées conformes par les services émetteurs compétents

#### **Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique**

##### **b.1. Liste des références pour des fournitures similaires en joignant les pièces justificatives**

Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des cinq (05) dernières années (2022-2021-2020-2019-2018) des marchés de fourniture et installation des équipements similaires, d'un montant cumulé de 50 000 000 francs CFA TTC par lot.

a. l'expérience de la structure au cours des cinq (05) dernières années (2022-2021-2020-2019-2018) dans la fourniture et l'installation des équipements similaires, d'un montant cumulé de 50 000 000 francs CFA TTC par lot

Les références de l'année 2023 seront prises en compte.

Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles (première et dernière page des copies des marchés ou lettres-commandes enregistrés, bons de commandes signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés, bordereau de livraison).

##### **b.2. Conformité aux spécifications techniques du matériel proposé**

L'offre devra être conforme aux prescriptions techniques et adaptée à l'usage. Le critère sera satisfaisant 70% des spécifications techniques sont satisfaisants :

#### **LOT 1 :Atelier de menuiserie bois.**

N°	Désignation	Caractéristiques
----	-------------	------------------

<b>I- MENUISERIE BOIS</b>		
1	Lame de raboteuse	Longueur : 50cm
2		Puissance : 720W-230V
3	Scie sauteuse	Longueur de course :23mm
4		Inclinaison de la lame: 45
5		Type d'unité : Scie sauteuse
6	Lames de scie sauteuse	Type d'accessoire : lame
7		Quantité par pack :10
8	Serre-joint	250 cm
9	Râpe à bois	Jeu de râpe rotative file
10		Lecture : 0.02 mm
11	Trusquin	Réglage fin 4 mm
12	Scie circulaire à lame inclinable	Puissance :1200W-230 V
13		Diamètre du disque :190mm
14	Clés à molettes	de 10 et 14 et 16 et 32
15		Puissance :2Kw
16	Mortaiseuse à chaîne	Largeur de mortaise :30mm
17		Longueur :300mm
18		Puissance absorbée :1100w
19	Mortaiseuse à bédane	Diamètre de la queue de bédane :19mm
20		Profondeur maxi de mortaisage :76mm
21	Coffret de mèches à bédane	Couteaux de mortaisage (x4) Diamètre 8/10/12/16 MM
22		Puissance :1,5kW-230V
23	Scie à onglet et à table	Inclinaison de la lame :48°
24		Profondeur de coupe max : 50mm
25		Puissance 850W
26	Ponceuse à bande	Alimentation :230V
27		Rabot
28		Vilebrequin
29	Caisse à outils	Scie égoïne grand model
30		Mètre ruban 7m
31		Équerre 35cm

	32		Jeu de ciseaux (de 6 à 25)	
	33		Marteaux	
	34		Tournevis	
	35		Wastringue	
	36		Tenaille	
	37		Arrache-clous70cm	
	38		Racloirs	
	39		Niveau à bulle 3 fioles	
	40		Bédane	
	41	Compresseur sur roues	Compresseur 500 litres	
	42		Puissance : 7,5CV- 400V	
	43	Perceuse	Alimentation : batterie	
	44		Puissance :800W	
	45	Toupie à arbre fixe <b>avec</b> chariot coulissant	Puissance : 4kW	
	46		Chariot :1000×270×125mm	
	47	Visseuses	Alimentation : batterie	
	48		Diamètre de perçage :16mm	
	49	Raboteuse	Largeur de la table :500mm	
	50		Puissance moteur :7kW	
	51		Hauteur de rabotage :22mm	
	52	Dégauchisseuse	Largeur de dégauchissage :407mm	
	53		Puissance :4450W	
	54		Nombre de lame :3	
	55		Buse d'aspiration : oui	
	56	Jeu de mèches	Mèches plates 10 et 12 et 14 et 22	
	57		Angle de dépouille : min/ max - 5°/+18°	
	58	Affuteuse pour lames de scies à ruban et circulaire	Puissance du moteur 180 kW-230V	
	59		Dimensions de la meule :150 mm×20mm×6mm	
	60	Affuteuse de fers de dégauchisseuse	Inclinaison du rail de guidage : 20°-90°	
	61		Puissance du moteur 375W-230V	
	62		Dimensions de la meule :150 mm×40mm×12,7mm	
	63	Coffret de fraise	à bois	

**NB : le critère est validé si 44 sous critères sur 63 sont satisfaisants.**

**LOT 2 : Ateliers de maçonnerie et préfabrication, Peinture-Sérigraphie, menuiserie métallique, électricité, plomberie**

<b>I. ATELIER DE MAÇONNERIE ET PREFABRICATION EN BA</b>		
1.	Cisaille (moyenne)	manuelle,
2.		Capacité de coupe maxi 16mm
3.	Décamètre	Entre 30 mm et 50 mm
4.	Bétonnière hydraulique à chargeur	Capacité de la cuve : 450 litres
5.		Moteur : Diesel
6.		A chargeur :oui
7.	Cintreuse fer à béton	Presse à cintrer manuelle fer plat et rond
8.		Capacité de cintrage : - acier plat 30×8mm - acier rond 15mm - acier carré 13mm
9.		Fer à béton de 6-16mm.
10.	Vibreur à béton avec aiguille vibrante	Puissance du moteur : 6.5cv /4.8kW
11.		Moteur à essence
12.		Cylindrée: 196 cm <sup>3</sup>
13.		Longueur tuyau: 6 m
14.	Règle Vibrante à béton	Moteur : essence
15.		Puissance :1,6kW
16.		Vibration 1200trs/min
17.		Largeur de la lame :2 m profil Alu
18.	Harnais de sécurité	Tailles : de M à XL
19.		Poids : jusqu'à 100kg
20.		Nombre de points : 2 points
21.	Marteau piqueur autonome	Puissance :1750W/ 2,5 cv
22.		Alimentation : essence
23.		Fréquence de frappe : 1300tr/min
24.		Force de frappe :55J
25.	Chariot de manutention	Capacité de charge maximale : 300 kg
26.		Longueur du plateau : 90cm

	27.	Grue d'atelier	Largeur du plateau :60cm
	28.		Diamètre des roues : 12 cm
	29.		Capacité maximale de levage : 2 Tonnes.
	30.		Hauteur de levage : 0 à 2360 mm
	31.		Plage de travail : 1050 - 1590 mm
	32.		Longueur maximum du bras : 1590 mm (levage 500 kg).
	33.		Longueur mini du bras : 1050 mm (levage 2000 kg)
	34.	Pondeuse universelle	Moules interchangeable manuel
	35.		Moules de parpaings 10, 15, 20
	36.		Moules de bordures T1 et T2
	37.		Moules pour pavés autobloquants
	38.	Transpalette	2,5 tonnes
	39.	Disque diamant béton	Diamètre : 230mm
	40.		Utilisation : béton, béton armé, béton vibré
	41.		Hauteur de diamant :15mm
	42.	Mèche à béton	mèche à béton SDS plus 16x210mm
	43.	Moules pour caniveaux	Nombre d'empreintes :2
	44.		Forme du caniveau : U
	45.		Section : 60*60cm
	46.	Topomètre	Affichage numérique
	<b>II. ATELIER DE PEINTURE ET SERIGRAPHIE</b>		
	47.	Machine à presse haute température	Matériel : acier enduit de poudre
	48.		Hauteur : 390 mm/ 39 cm
	49.		Largeur : 680 mm / 68 cm
	50.		Profondeur : 395 mm / 39,5 cm
	51.	Compresseur à air	50 litres
	52.		Puissance : 2CV
	53.		Alimentation :230V
	54.	Tuyau pour compresseur	Avec enrouleur de tuyau,
	55.		Air 250 Psi

	56.		Enrouleur rétractable automatique
	57.	Kit de pistolet à peinture pour compresseur	Pression de fonctionnement: 3-5bars
	58.		Consummation d'air: 130- 300L/min
	59.		Capacité de reservoir: 600ml
	60.		Tuyau en spirale:5m
	61.	Enrouleur électrique	Rallonge avec enrouleur électrique de 50 m
	62.		Protection : IP20
	63.		Type de câble : H05VV-F3G2.5
	64.	Chaussure de sécurité	Bout en acier : oui
	65.		Anti dérapant :oui
	66.	Cache nez	Type : FFP3
	67.		Polyester
	68.	Combinaison procouleur deux pièces	Matière : coton/Polyester
	69.		Grammage :200gr/m <sup>2</sup>
	70.	Echelle à deux bras	Matériel en aluminium
	71.	Echelle à trois bras	Matériel en aluminium
	72.	Rouleau film	Epaisseur : 200 micron
	73.	Gans de manutention	Matière :cuire

### III. ATELIER DE MENUISERIE METALLIQUE

	74.	Poste à souder à fil MMA	Tension :230V / 400V
	75.		Fusible :57A/ 33A
	76.		Champs de réglage MMA:50 – 260A
	77.		Type d'électrodes : rutile – inox – fonte basique
	78.		Nature des matériaux : acier- inox- fonte
	79.	Poste à souder oxyacétylénique	Soudage : 0,3 à 6 mm d'épaisseur tous métaux
	80.		Brasage : acier, aluminium, cuivre, inox...
	81.		Coupage : 3 à 6 mm
	82.		1 chariot porte-bouteilles
	83.	Poster à souder portatif	Alimentation: 230V monophasée
	84.		Consommation effective: 16A
	85.		Consommation max : 36A

	86.	Caisse à outil	Malette à outils 146 pièces
	87.		Scie à ruban métal descente manuelle 230V 1300W
	88.	Scie à ruban	Angle de coupe réglable de 0° à 45°gauche
	89.		Dimensions de la lame : 1335 x 13 x 0,65 mm.
	90.	Jeu de tarauds	M3 et M5 et M6 et M8 et M10 et M12
	91.	Boite de forêt (mèches)	Foret metal HSS
	92.	Massette	2000g
	93.		Manche en bois
	94.	Pied à coulisse	Précision : 1/50 <sup>e</sup>
	95.	Niveau à bulle	3 fioles
	96.		Taille : 80cm
	97.		Avec protection
	98.	Groupe électrogène	Type de moteur : diesel de 7.5 KVA
	99.		Triphasé
	100.	Perceuse GSB 20-2RE	Profondeur de perçage:13mm
	101.		Puissance :800W
	102.		Alimentation :230V
	103.	Visseuse	Alimentation : batterie
	104.		Mandrin : autobloquant
	105.		Diamètre de perçage :16mm
	106.	Presse hydraulique à cintrer	Alimentation :400V/50Hz
	107.		Force de pression : 5t
	108.		Matériaux plats : 150*8mm
	109.		Matériaux tubulaires :42*3,2mm
	110.	Jeu de limes	Plat
	111.		Rond
	112.		Demi-ronde
	113.		Triangulaire
	114.		Puissance de prise de courant nominale: 2.600 W

	115.	Meuleuse d'angle diamètre du disque 230mm	Filetage de la broche: M 14
	116.		Poignée principale: Moyeu plat
	117.		Ø meule: 230 mm
	118.	Meuleuse d'angle diamètre du disque 125mm	Puissance de prise de courant nominale: 1 500 W
	119.		Filetage de la broche: M 14 x 1,5
	120.		Ø meule: 125 mm
	121.	Etau orientable	Orientable : 0-90°
	122.		Hauteur des mors :46mm
	123.		Ouverture :102mm
	124.	Casque de soudure	Avec deux (02) lentilles
	125.		soudage à l'arc : oui
	126.	Tablier de soudeur	Cuir croûte de bovin.
	127.		Avec bavette
	128.		Attache au cou par lanière et sous les aisselles par ceinture réglable et boucle
	129.	baguettes inox	Type d'électrode : inox 316L
	130.		Diamètre : 2.5mm
	131.		Longueur :300mm
	132.	baguettes alu grilumin 14	Type : électrode soudage aluminium
	133.		Diamètre :2.5mm
	134.		Longueur :350mm
	135.	baguettes SAF pro 3,15	Type : électrode enrobé rutile
	136.		Diamètre : 3,15mm
	137.		Longueur : 350mm
	138.		Nuance : acier
	139.	baguettes saf pro 2,5	Type : électrode enrobé rutile
	140.		Diamètre : 2,5mm
	141.		Longueur : 350mm
	142.		Nuance : acier
	143.	disques à couper	Diamètre :230mm
	144.		Epaisseur : < 2mm

<b>IV. ATELIER DE PLOMBERIE</b>		
145.	Burin	Longueur :30cm
146.	Clés à molettes	10, 14, 16, 32
147.	Clés sanichrome	Clé à poignée articulé Sanichrome
148.		Capacité 32 mm
149.		Longueur hors tout 304 mm
150.	Poinçon	Poinçon
151.	Pince à étau	Etau en métal à mâchoire incurvée
152.		Pince à serrer
153.		Pince argentée
154.	Pince à multi prise	12, 16, 32
155.		Longueur : 400 mm
156.	Pince à cintrée manuelle	10, 12, 14, 16
157.		Utilisation : pour tube en cuivre
158.	Pince à souder pour PPR	Puissance : 2.7 kw-230V
159.	Déboucheur à ressort	10 m
160.	Déboucheur hydraulique	haute pression
161.	Chalumeau	à gaz
162.	Coupe tube de cuivre	avec lame de coupe en acier inoxydable CT670
163.	Coupe tube pour tuyau galva	Coupe tube acier/inox
164.		Epaisseur maxi 5/23mm
165.	Étain	Diamètre de fil : 1 mm
166.		Point de fusion $\geq 200^{\circ}\text{C}$
167.	Jeu de tournevis	Matériaux : acier CRV
168.		Pointe : noirci et magnétique
169.	Massette	Poids entre 2kg et 5kg
<b>V. ELECTRICITE</b>		
170.	Multimètres	Gamme de tension AC :400mV – 1000V
171.		Gamme de tension DC : 400mV – 1000V
172.		Alimentation : 2* 1,5V
173.		Ecran : rétroéclairé
174.	Pinces ampérométriques	Gamme de courant AC :60A-1000A

	175.		Gamme de courant DC :60A-1000A
	176.		Ecran rétroéclairé
	177.		Alimentation 2*1.5V
	178.	Contacteurs triphasés	Courant thermique : 20A
	179.		Tension assignée :600V
	180.	DPN tétra polaires 32A	Tension :400V
	181.		Calibre :32A
	182.		Pouvoir de coupure : 6kA
	183.		Type de connexion : mixte
	184.	Sectionneurs porte-fusibles	Courant d'entrée : 32A
	185.		Polarité : mono, tétra polaire
	186.	Parafoudres	Type 1-10Ka
	187.		Tension :230/400V
	188.		Courant de court-circuit :6kA
	189.	Rouleau de câble 3x1.5	Type :RO2V 3G1,5mm <sup>2</sup>
	190.		Longueur :100m
	191.	Rouleau de câble 3x2.5	Type :RO2V 3G2,5mm <sup>2</sup>
	192.		Longueur :100m
	193.	Disjoncteur triphasé tétra polaires 16A	Tension :400V
	194.		Pouvoir de coupure : 6kA
	195.		Type de connexion : mixte
	196.	Barrettes de Dominos 6mm <sup>2</sup>	Section :6mm <sup>2</sup>
	197.		Tension :400V
	198.		Couleur : noir
	199.		Matière : plastique
	200.	Barrettes de Dominos 4mm <sup>2</sup>	Section :6mm <sup>2</sup>
	201.		Tension :400V
	202.		Couleur : noir
	203.		Matière : plastique
	204.	Prises de terre	Piquet de terre :1m cuivré
	205.		Barrette de coupure
	206.	Jeu de tournevis	Matériaux : acier CRV
	207.		Pointe : noirci et magnétique

	208.		Isolation : jusqu'à 1000 V
	209.		Bout : plat et cruciforme

**NB : le critère est validé si 146 sous critères sur 209 sont satisfaisants**

#### **b.3. la disponibilité d'un service après-vente**

- L'existence d'un magasin opérationnel à Yaoundé, avec son registre de commerce,
- La disponibilité des pièces de rechanges : présentation d'un document attestant la disponibilité des pièces de rechange, et leur mise à disposition dans un délai de moins d'un mois.
- Pour chaque lot, formation deux (02) personnes pour l'utilisation du matériel pendant une (01) semaine.
- Pour chaque lot, Formation de deux (02) agents à la maintenance des niveaux 1 et 2 pendant une (01) semaine.

**Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 3 sur 4 sous critères.**

#### **b.4. le chronogramme et le délai de livraison**

- présence d'un chronogramme de livraison ;
- délai  $\leq$  trois (03) mois (le critère est satisfaisant si le délai de livraison est inférieur ou égal à trois (03) mois).

**Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 1 sur 2 sous critères.**

#### **b.5. Le personnel d'encadrement**

Il est composé de :

- un conducteur des travaux ;
- un chef d'équipe

le soumissionnaire produira :

- une copie certifiée conforme du diplôme ;
- un curriculum vitae daté et signé ;

Le personnel suscité devra avoir les qualifications suivantes :

➤ **Conducteur des travaux,**

- Technicien en génie Industriel ou équivalent (minimum BAC) ;
- Ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires ;
- ayant exécuté pendant au moins trois (03) ans en qualité de maintenancier des équipements ou installations industriels.

➤ **Chef d'équipe**

- Technicien en génie Industriel ou équivalent (minimum CAP) ;
- ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires.

***Le critère est valide si le soumissionnaire obtient 3 sur 5 sous critères sont satisfaisant.***

	<p><b>b.6. L'acceptation des conditions du marché</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAP paraphé, daté et signé à la dernière page ;</li> <li>- Spécifications Techniques paraphé, daté et signé à la dernière page.</li> </ul> <p><b>Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.</b></p> <p><b>Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière</b></p> <p>Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :</p> <p><b>c.1. La soumission proprement dite</b>, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée (timbre fiscal de 1500 FCFA et timbre communal de 500 FCFA), signée et datée ;</p> <p><b>c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires</b> dûment rempli ;</p> <p><b>c.3. Le Détail quantitatif et estimatif</b> dûment rempli ;</p> <p><b>c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires</b> dûment rempli ;</p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p><i>NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</i></p>
13	<b>Prix et monnaie de l'offre</b>
13.2	<b>Les prix du marché sont fermes et non révisables</b>
14	<b>Monnaie de l'offre</b> : Les prix seront libellés en francs CFA
19	<b>Préparation et dépôt des offres</b>
19.1	<p><b>Caution de soumission</b></p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire <b>d'un montant d'un million (1 000 000) FCFA pour le lot 1 et un million (1 000 000) FCFA pour le lot 2, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres</b>. Cette caution devra être établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres (cf. Annexe n°3–pièce n°10) et délivrée par une banque ou un établissement financier agréés par le Ministre des Finances du Cameroun et figurant dans la liste constituant la pièce n°12 du DAO.</p>
20.1.	<p><b>Délai de Validité des offres</b></p> <p>Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.</p>
22.1.	<p><b>Cachetage et marquage des offres</b></p> <p>Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12.1 du RPAO, en un (01) exemplaire (pour chacun des trois volumes) portant clairement l'indication « ORIGINAL ».</p> <p>De plus, le Soumissionnaire soumettra six (06) copies (pour chacun des trois volumes) portant l'indication « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.</p>

	<p>Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12.1 du RPAO, en <b>un (01)</b> exemplaire (pour chacun des trois volumes) portant clairement l'indication « <b>ORIGINAL</b> ».</p> <p>De plus, le Soumissionnaire soumettra <b>six (06)</b> copies (pour chacun des trois volumes) portant l'indication « <b>COPIE</b> ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.</p> <p><b>Adresse du Maître d'Ouvrage :</b> Communauté Urbaine de Yaoundé, Sous-Direction des marchés publics, 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville de Yaoundé.</p>
22.2.	<p><b>Référence :</b></p> <p>Toutes les pièces constitutives de l'offre reliées en trois volumes et en nombre d'exemplaires requis seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet. Les enveloppes extérieures porteront uniquement les mentions suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ. « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</b></p>
22.2.	Les différentes pièces de chaque volume seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc.
23	<b>Date et heure limites de dépôt des offres</b>
23.1	Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Ville de Yaoundé, 2 <sup>ème</sup> étage, porte 223 au plus tard le <b>26/10/2023</b> à 13 heures précises, heure locale contre récépissé.
26	<b>Ouverture des plis</b>
26.1	<p>L'ouverture des plis se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Ville de Yaoundé, aura lieu le <b>26/10/2023</b> à 14 heures dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY).</p> <p>Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
35	<b>Attribution</b>
35.1	Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre sera évaluée la moins disante. Un soumissionnaire peut être attribuaire des deux (02).
40	<b>Cautionnement définitif</b>
41.2	Il est fixé à deux (2%) du montant TTC du marché.

## GRILLE D'EVALUATION

<b>CRITERES ELIMINATOIRES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>a) absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres;</li> <li>b) absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis;</li> <li>c) non-conformité d'une pièce administrative 48h après notification de la non-conformité au soumissionnaire ;</li> <li>d) pièces falsifiées ou fausse déclaration ;</li> <li>e) plus d'un critère essentiel non satisfaisant.</li> </ul>			
<b>CRITERES ESSENTIELS</b>			
<b>A. Liste des références pour des fournitures similaires en joignant les pièces justificatives</b>			
<p>Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des cinq (05) dernières années (2022-2021-2020-2019-2018) des marchés de fourniture et installation des équipements similaires, d'un montant cumulé de 50 000 000 francs CFA TTC par lot.</p> <p>a. l'expérience de la structure au cours des cinq (05) dernières années (2022-2021-2020-2019-2018) dans la fourniture et l'installation des équipements similaires, d'un montant cumulé de 50 000 000 francs CFA TTC par lot</p> <p>Les références de l'année 2023 seront prises en compte.</p> <p>Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles (première et dernière page des copies des marchés ou lettres-commandes enregistrés, bons de commandes signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés, bordereau de livraison).</p>			
<b>B. Conformité aux spécifications techniques du matériel proposé (joindre le prospectus)</b>			<b>Satisfactions</b>
L'offre devra être conforme aux prescriptions techniques et adaptée à l'usage. Le critère sera satisfaisant 70% des spécifications techniques sont satisfaisants :			
N°	Critère	Conditions	OUI/NON
<b>Caractéristiques techniques</b>			
<b>LOT 1 :Atelier de menuiserie bois.</b>			
<b>I- MENUISERIE BOIS</b>			
1	Lame de raboteuse	Longueur : 50cm	
2	Scie sauteuse	Puissance : 720W-230V	
3		Longueur de course :23mm	

4		Inclinaison de la lame: 45		
5		Type d'unité : Scie sauteuse		
6	Lames de scie sauteuse	Type d'accessoire : lame		
7		Quantité par pack :10		
8		Serre-joint	250 cm	
9	Râpe à bois	Jeu de râpe rotative file		
10	Trusquin	Lecture : 0.02 mm		
11		Réglage fin 4 mm		
12	Scie circulaire à lame inclinable	Puissance :1200W-230 V		
13		Diamètre du disque :190mm		
14	Clés à molettes	de 10 et 14 et 16 et 32		
15	Mortaiseuse à chaîne	Puissance :2Kw		
16		Largeur de mortaise :30mm		
17		Longueur :300mm		
18	Mortaiseuse à bédane	Puissance absorbée :1100w		
19		Diamètre de la queue de bédane :19mm		
20		Profondeur maxi de mortaisage :76mm		
21	Coffret de mèches à bédane	Couteaux de mortaisage (x4) Diamètre 8/10/12/16 MM		
22	Scie à onglet et à table	Puissance :1,5kW-230V		
23		Inclinaison de la lame :48°		
24		Profondeur de coupe max : 50mm		
25	Ponceuse à bande	Puissance 850W		
26		Alimentation :230V		
27	Caisse à outils	Rabot		
28		Vilebrequin		
29		Scie égoïne grand model		
30		Mètre ruban 7m		
31		Équerre 35cm		
32		Jeu de ciseaux (de 6 à 25)		
33		Marteaux		
34		Tournevis		
35		Wastringue		
36		Tenaille		
37		Arrache-clous70cm		
38		Racloirs		
39		Niveau à bulle 3 fioles		
40		Bédane		
41	Compresseur sur roues	Compresseur 500 litres		
42		Puissance : 7,5CV- 400V		
43	Perceuse	Alimentation : batterie		
44		Puissance :800W		
45	Toupie à arbre fixe <b>avec</b> chariot coulissant	Puissance : 4kW		
46		Chariot :1000×270×125mm		

47	Visseuses	Alimentation : batterie		
48		Diamètre de perçage :16mm		
49	Raboteuse	Largeur de la table :500mm		
50		Puissance moteur :7kW		
51		Hauteur de rabotage :22mm		
52	Dégauchisseuse	Largeur de dégauchissage :407mm		
53		Puissance :4450W		
54		Nombre de lame :3		
55		Buse d'aspiration : oui		
56	Jeu de mèches	Mèches plates 10 et 12 et 14 et 22		
57		Angle de dépouille : min/ max -5°/+18°		
58	Affuteuse pour lames de scies à ruban et circulaire	Puissance du moteur 180 kW-230V		
59		Dimensions de la meule :150 mm× 20mm×6mm		
60	Affuteuse de fers de dégauchisseuse	Inclinaison du rail de guidage : 20°-90°		
61		Puissance du moteur 375W-230V		
62		Dimensions de la meule :150 mm× 40mm×12,7mm		
63	Coffret de fraise	à bois		

le critère est validé si 44 sous critères sur 63 sont satisfaisants.

#### LOT 2 : Ateliers de maçonnerie et préfabrication, Peinture-Sérigraphie, menuiserie métallique, électricité, plomberie

##### I. ATELIER DE MAÇONNERIE ET PREFABRICATION EN BA

1	Cisaille (moyenne)	manuelle,		
2		Capacité de coupe maxi 16mm		
3	Décamètre	Entre 30 mm et 50 mm		
4	Bétonnière hydraulique à chargeur	Capacité de la cuve : 450 litres		
5		Moteur : Diesel		
6		A chargeur :oui		
7	Cintreuse fer à béton	Presse à cintrer manuelle fer plat et rond		
8		Capacité de cintrage : - acier plat 30×8mm - acier rond 15mm acier carré 13mm		
9		Fer à béton de 6-16mm.		
10		Puissance du moteur : 6.5cv /4.8kW		
11		Moteur à essence		
12	Vibreur à béton avec aiguille vibrante	Cylindrée: 196 cm <sup>3</sup>		
13		Longueur tuyau: 6 m		
14		Moteur : essence		
15		Puissance :1,6kW		
16	Règle Vibrante à béton	Vibration 1200trs/min		
17		Largeur de la lame :2 m profil Alu		
18		Tailles : de M à XL		
19	Harnais de sécurité	Poids : jusqu'à 100kg		

20		Nombre de points : 2 points		
21	Marteau piqueur autonome	Puissance :1750W/ 2,5 cv		
22		Alimentation : essence		
23		Fréquence de frappe : 1300tr/min		
24		Force de frappe :55J		
25		Capacité de charge maximale : 300 kg		
26	Chariot de manutention	Longueur du plateau : 90cm		
27		Largeur du plateau :60cm		
28		Diamètre des roues : 12 cm		
29		Capacité maximale de levage : 2 Tonnes.		
30	Grue d'atelier	Hauteur de levage : 0 à 2360 mm		
31		Plage de travail : 1050 - 1590 mm		
32		Longueur maximum du bras : 1590 mm (levage 500 kg).		
33		Longueur mini du bras : 1050 mm (levage 2000 kg)		
34		Moules interchangeable manuel		
35	Pondeuse universelle	Moules de parpaings 10, 15, 20		
36		Moules de bordures T1 et T2		
37		Moules pour pavés autobloquants		
38	Transpalette	2,5 tonnes		
39	Disque diamant béton	Diamètre : 230mm		
40		Utilisation : béton, béton armé, béton vibré		
41		Hauteur de diamant :15mm		
42	Mèche à béton	mèche à béton SDS plus 16x210mm		
43	Moules pour caniveaux	Nombre d'empreintes :2		
44		Forme du caniveau : U		
45		Section : 60*60cm		
46	Topomètre	Affichage numérique		

## II. ATELIER DE PEINTURE ET SERIGRAPHIE

47	Machine à presse haute température	Matériel : acier enduit de poudre		
48		Hauteur : 390 mm/ 39 cm		
49		Largeur : 680 mm / 68 cm		
50		Profondeur : 395 mm / 39,5 cm		
51	Compresseur à air	50 litres		
52		Puissance : 2CV		
53		Alimentation :230V		
54	Tuyau pour compresseur	Avec enrouleur de tuyau,		
55		Air 250 Psi		
56		Enrouleur rétractable automatique		
57	Kit de pistolet à peinture pour compresseur	Pression de fonctionnement: 3-5bars		

58		Consummation d'air: 130- 300L/min		
59		Capacité de reservoir: 600ml		
60		Tuyau en spirale:5m		
61	Enrouleur électrique	Rallonge avec enrouleur électrique de 50 m		
62		Protection : IP20		
63		Type de câble : H05VV-F3G2.5		
64	Chaussure de sécurité	Bout en acier : oui		
65		Anti dérapant :oui		
66	Cache nez	Type : FFP3		
67		Polyester		
68	Combinaison procouleur deux pièces	Matière : coton/Polyester		
69		Grammage :200gr/m <sup>2</sup>		
70	Echelle à deux bras	Matériel en aluminium		
71	Echelle à trois bras	Matériel en aluminium		
72	Rouleau film	Epaisseur : 200 micron		
73	Gans de manutention	Matière :cuire		

### **III. ATELIER DE MENUISERIE METALLIQUE**

74	Poste à souder à fil MMA	Tension :230V / 400V		
75		Fusible :57A/ 33A		
76		Champs de réglage MMA:50 – 260A		
77		Type d'électrodes : rutile – inox – fonte – basique		
78		Nature des matériaux : acier- inox- fonte		
79	Poste à souder oxyacétylénique	Soudage : 0,3 à 6 mm d'épaisseur tous métaux		
80		Brasage : acier, aluminium, cuivre, inox...		
81		Coupage : 3 à 6 mm		
82		1 chariot porte-bouteilles		
83	Poster à souder portatif	Alimentation: 230V monophasée		
84		Consommation effective: 16A		
85		Consommation max : 36A		
86	Caisse à outil	Malette à outils 146 pièces		
87	Scie à ruban	Scie à ruban métal descente manuelle 230V 1300W		
88		Angle de coupe réglable de 0° à 45°gauche		
89		Dimensions de la lame : 1335 x 13 x 0,65 mm.		
90	Jeu de tarauds	M3 et M5 et M6 et M8 et M10 et M12		
91	Boite de forêt (mèches)	Foret metal HSS		
92	Massette	2000g		
93		Manche en bois		
94	Pied à coulisse	Précision : 1/50°		
95	Niveau à bulle	3 fioles		
96		Taille : 80cm		
97		Avec protection		

98	Groupe électrogène	Type de moteur : diesel de 7.5 KVA		
99		Triphasé		
100	Perceuse GSB 20-2RE	Profondeur de perçage:13mm		
101		Puissance :800W		
102		Alimentation :230V		
103	Visseuse	Alimentation : batterie		
104		Mandrin : autobloquant		
105		Diamètre de perçage :16mm		
106	Presse hydraulique à cintrer	Alimentation :400V/50Hz		
107		Force de pression : 5t		
108		Matériaux plats : 150*8mm		
109		Matériaux tubulaires :42*3,2mm		
110	Jeu de limes	Plat		
111		Rond		
112		Demi-ronde		
113		Triangulaire		
114	Meuleuse d'angle diamètre du disque 230mm	Puissance de prise de courant nominale: 2.600 W		
115		Filetage de la broche: M 14		
116		Poignée principale: Moyeu plat		
117		Ø meule: 230 mm		
118	Meuleuse d'angle diamètre du disque 125mm	Puissance de prise de courant nominale: 1 500 W		
119		Filetage de la broche: M 14 x 1,5		
120		Ø meule: 125 mm		
121	Etau orientable	Orientable : 0-90°		
122		Hauteur des mors :46mm		
123		Ouverture :102mm		
124	Casque de soudure	Avec deux (02) lentilles		
125		soudage à l'arc : oui		
126	Tablier de soudeur	Cuir croûte de bovin.		
127		Avec bavette		
128		Attache au cou par lanière et sous les aisselles par ceinture réglable et boucle		
129	baguettes inox	Type d'électrode : inox 316L		
130		Diamètre : 2.5mm		
131		Longueur :300mm		
132	baguettes alu grilumin 14	Type : électrode soudage aluminium		
133		Diamètre :2.5mm		
134		Longueur :350mm		
135	baguettes SAF pro 3,15	Type : électrode enrobé rutile		
136		Diamètre : 3,15mm		
137		Longueur : 350mm		
138		Nuance : acier		
139	baguettes saf pro 2,5	Type : électrode enrobé rutile		

140		Diamètre : 2,5mm		
141		Longueur : 350mm		
142		Nuance : acier		
143	disques à couper	Diamètre :230mm		
144		Epaisseur : < 2mm		

#### IV. ATELIER DE PLOMBERIE

145	Burin	Longueur :30cm		
146	Clés à molettes	10, 14, 16, 32		
147	Clés sanichrome	Clé à poignée articulé Sanichrome		
148		Capacité 32 mm		
149		Longueur hors tout 304 mm		
150	Poinçon	Poinçon		
151	Pince à étau	Etau en métal à mâchoire incurvée		
152		Pince à serrer		
153		Pince argentée		
154	Pince à multi prise	12, 16, 32		
155		Longueur : 400 mm		
156	Pince à cintrée manuelle	10, 12, 14, 16		
157		Utilisation : pour tube en cuivre		
158	Pince à souder pour PPR	Puissance : 2.7 kw-230V		
159	Déboucheur à ressort	10 m		
160	Déboucheur hydraulique	haute pression		
161	Chalumeau	à gaz		
162	Coupe tube de cuivre	avec lame de coupe en acier inoxydable CT670		
163	Coupe tube pour tuyau galva	Coupe tube acier/inox		
164		Epaisseur maxi 5/23mm		
165	Étain	Diamètre de fil : 1 mm		
166		Point de fusion ≥200°C		
167	Jeu de tournevis	Matériaux : acier CRV		
168		Pointe : noirci et magnétique		
169	Massette	Poids entre 2kg et 5kg		

#### V. ELECTRICITE

170	Multimètres	Gamme de tension AC :400mV – 1000V		
171		Gamme de tension DC : 400mV – 1000V		
172		Alimentation : 2* 1,5V		
173		Ecran : rétroéclairé		
174	Pinces ampérométriques	Gamme de courant AC :60A-1000A		
175		Gamme de courant DC :60A-1000A		
176		Ecran rétroéclairé		
177		Alimentation 2*1.5V		
178	Contacteurs triphasés	Courant thermique : 20A		
179		Tension assignée :600V		
180	DPN tétra polaires 32A	Tension :400V		
181		Calibre :32A		

182		Pouvoir de coupure : 6kA		
183		Type de connexion : mixte		
184	Sectionneurs porte-fusibles	Courant d'entrée : 32A		
185		Polarité : mono, tétra polaire		
186	Parafoudres	Type 1-10Ka		
187		Tension :230/400V		
188		Courant de court-circuit :6kA		
189	Rouleau de câble 3x1.5	Type :RO2V 3G1,5mm <sup>2</sup>		
190		Longueur :100m		
191	Rouleau de câble 3x2.5	Type :RO2V 3G2,5mm <sup>2</sup>		
192		Longueur :100m		
193	Disjoncteur triphasé tétra polaires 16A	Tension :400V		
194		Pouvoir de coupure : 6kA		
195		Type de connexion : mixte		
196	Barrettes de Dominos 6mm <sup>2</sup>	Section :6mm <sup>2</sup>		
197		Tension :400V		
198		Couleur : noir		
199		Matière : plastique		
200	Barrettes de Dominos 4mm <sup>2</sup>	Section :6mm <sup>2</sup>		
201		Tension :400V		
202		Couleur : noir		
203		Matière : plastique		
204	Prises de terre	Piquet de terre :1m cuivré		
205		Barrette de coupure		
206	Jeu de tournevis	Matériaux : acier CRV		
207		Pointe : noirci et magnétique		
208		Isolation : jusqu'à 1000 V		
209		Bout : plat et cruciforme		

**NB : le critère est validé si 146 sous critères sur 209 sont satisfaisants**

	<b>C. la disponibilité d'un service après-vente</b>		
	- L'existence d'un magasin opérationnel à Yaoundé, avec son registre de commerce		
	- La disponibilité des pièces de rechanges : présentation d'un document attestant la disponibilité des pièces de rechange, et leur mise à disposition dans un délai de moins d'un mois ;		
	- Pour chaque lot, formation deux (02) personnes pour l'utilisation du matériel pendant une (01) semaine;		
	- Pour chaque lot, Formation de deux (02) agents à la maintenance des niveaux 1 et 2 pendant une (01) semaine		
	<b>Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 3 sur 4 sous critères.</b>		
	<b>D. Le chronogramme et le délai de livraison</b>		

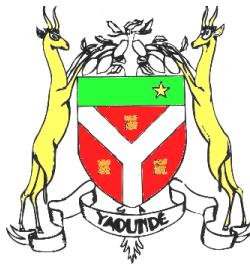
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• présence d'un chronogramme de livraison</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• délai <math>\leq</math> trois (03) mois (le critère est satisfaisant si le délai de livraison est inférieur ou égal à trois (03) mois).</li> </ul>		
	<b>Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 1 sur 2 sous critères.</b>		
	<b>E. l'expérience du personnel</b>		
	<b>Conducteur des travaux</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien en génie Industriel ou équivalent (minimum BAC)</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant exécuté pendant au moins trois (03) ans en qualité de maintenancier des équipements ou installations industriels.</li> </ul>		
	<b>Chef d'équipe</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien en génie Industriel ou équivalent (minimum CAP)</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires</li> </ul>		
	<i>Le critère est valide si le soumissionnaire obtient 3 sur 5 sous critères sont satisfaisant.</i>		
	<b>F. L'acceptation des conditions du marché</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCAP paraphé, daté et signé à la dernière page</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécifications Techniques paraphé, daté et signé à la dernière page</li> </ul>		
	<i>Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.</i>		

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

### **COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.**

**Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

**PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES  
(CCAP)**

## **Table des matières**

Article 1 : Objet du marché .....	55
Article 2 : Procédure de passation du marché.....	55
Article 3 : Définitions, attributions et nantissement .....	55
Article 4 : Langue, lois et règlements applicables .....	55
Article 5 : Normes.....	55
Article 6 : Pièces constitutives du marché .....	56
Article 7 : Textes généraux applicables .....	56
Article 8 : Communication.....	56
Article 9 : Ordres de service .....	57
Article 10 :Marchés à tranches conditionnelles .....	57
Article 11 : Matériel et personnel du cocontractant.....	57
Article 12 : Garanties et cautions.....	57
Article 13 : Montant du marché .....	58
Article 14 : Lieu et mode de paiement.....	58
Article 15 : Variation des prix .....	58
Article 16 : Formules de révision.....	58
Article 17 : Formules d'actualisation des prix.....	58
Article 18 : Avances.....	58
Article 19 : Paiement .....	58
Article 20 : Intérêts moratoires .....	59
Article 21 : Pénalités de retard.....	59
Article 22 : Régime fiscal et douanier .....	59

Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés .....	59
Article 24 : Brevet.....	59
Article 25 : Lieu et délais de livraison .....	59
Article 26 : consistance de la prestation .....	60
Article 27 : Rôles et responsabilités du cocontractant .....	60
Article 28 : Transport et assurances .....	60
Article 29 : Essais et services connexes.....	60
Article 30 : Service après-vente et consommables .....	60
Article 31 : Documents à fournir avant.....la réception technique .....	61
Article 32: Réception provisoire .....	61
Article 33: Documents à fournir après réception provisoire.....	61
Article 34 : Délai de garantie .....	61
Article 35 : Réception définitive .....	61
Article 36 : Résiliation du marché .....	62
Article 37 : Différends et litiges.....	62
Article 38 : Cas de force majeure .....	62
Article 39 : Edition et diffusion du présent marché .....	62
Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du marché .....	62

## **Chapitre I : Généralités**

### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture des équipements des ateliers industriels à la Communauté Urbaine de Yaoundé suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

### **Article 2 : Procédure de passation du marché**

Le présent marché est passé après appel d'offres national ouvert n° \_\_\_\_\_/AONO/CUY/CIPM/2023 du \_\_\_\_\_ pour la fourniture des équipements des ateliers industriels à la Communauté Urbaine de Yaoundé.

### **Article 3 : Définitions, attributions et nantissement**

#### **3.1. Définitions générales :**

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Ville de Yaoundé ; Il passe le marché veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
- Le Chef de service du marché est le Directeur du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est chargé de viser et transmettre les décomptes au Maître d'Ouvrage. Il est chargé de la direction et du contrôle permanent de l'exécution des prestations.
- L'Ingénieur du marché est le Chef de service des ateliers industriels de la Communauté Urbaine de Yaoundé. L'ingénieur du marché est responsable du suivi de l'exécution du marché. Il rend compte au chef de service du marché. Il doit s'assurer de la conformité de l'exécution sur le terrain.
- Le Cocontractant est .....

#### **3.2. Nantissement**

- Le responsable chargé de l'Ordonnancement et de la Liquidation est le Maître d'ouvrage ;
- Le Responsable chargé du paiement est le Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

### **Article 4 : Langue, lois et règlements applicables**

4.1. La langue utilisée est l'anglais ou le français.

4.2. Le cocontractant s'engage à observer les lois, règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la lettre commande.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature de la présente lettre commande venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### **Article 5 : Normes**

5.1. Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes en

vigueur au Cameroun et précisées dans les caractéristiques souhaitées des équipements.

5.2. Le fournisseur exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission;
2. l'offre du cocontractant et ses annexes, dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux spécifications techniques ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les Spécifications Techniques ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant de la lettre commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires; l'état des prix forfaitaires; le détail ou le devis estimatif; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fourniture mis en vigueur par arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 ;

## **Article 7 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
2. Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisée ;
3. Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;
4. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;
5. Le décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics, en ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics ;
6. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
7. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
8. La circulaire n°000001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
9. La Circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
10. La Circulaire n°00000192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'exécution, au suivi et au Contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2023.

## **Article 8 : Communication**

Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur:.....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de la Commune de Yaoundé 1<sup>er</sup>.

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire, Monsieur le Maire de la Ville de Yaoundé avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du marché.

## **Article 9 : Ordres de service**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'ouvrage et notifié par le Chef de service du marché au cocontractant.
- 9.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la lettre commande seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payer. Le visa préalable de l'Organisme Payer sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- 9.3 Les ordres de service ayant une incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché,
- 9.4 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du marché.
- 9.5 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service du marché.
- 9.6 Le cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.
- 9.7 Tous les ordres de service devront faire l'objet de transmission d'une copie au MINMAP.

## **Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles**

Sans objet.

## **Article 11 : Matériel et personnel du cocontractant**

Sans objet.

## **Chapitre II : Clauses financières**

### **Article 12 : Garanties et cautions**

#### **12.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant

la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée par le Maître d'ouvrage après demande du fournisseur.

## **12.2. Cautionnement de garantie**

La retenue de garantie est fixée à cinq pour cent (5%) du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au chef service du marché.

Le cocontractant produira les garanties suivantes

- Garantie réparation gratuite pendant six (06) mois pour tout vice de fabrication ;
- Garantie entretien courant pendant six (06) mois.

## **12.3. Cautionnement d'avance de démarrage**

L'avance de démarrage devra être cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de premier ordre installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre des Finances.

## **Article 13 : Montant du marché**

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de .....  
Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ francs CFA
- Montant de la TVA (19.25%); \_\_\_\_\_ francs CFA
- Montant AIR (2.2% ou 5.5%); \_\_\_\_\_ francs CFA

## **Article 14 : Lieu et mode de paiement**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° \_\_\_\_\_  
ouvert au nom du cocontractant à la banque \_\_\_\_\_

## **Article 15 : Variation des prix**

Les prix sont fermes et non révisables.

## **Article 16 : Formules de révision**

Sans objet.

## **Article 17 : Formules d'actualisation des prix**

Sans objet.

## **Article 18 : Avances**

18.1. Le cocontractant peut bénéficier, à sa demande, d'une avance de démarrage égale à quarante pour cent (40 %) du montant du Marché dans les conditions prévues par le code des Marchés publics.

18.2. Cette avance devra être cautionnée par une caution bancaire, à première demande, représentant cent pour cent (100%) du montant de l'avance.

Cette avance sera intégralement remboursée avant quatre-vingt pour cent (80%) de la livraison.

## **Article 19 : Paiement**

Le cocontractant sera payé, après le service fait, et sur présentation des factures en dix (10) exemplaires dont un original timbré, conformément à la réglementation en vigueur, en joignant le procès-verbal de réception.

La transmission de la facture définitive au comptable en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Ministère en charge des marchés publics.

#### **Article 20 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément au Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics.

#### **Article 21 : Pénalités de retard**

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC du marché par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché sous peine de résiliation.

#### **Article 22 : Régime fiscal et douanier**

La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- les impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- les droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- les droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

#### **Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés**

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

### **Chapitre III : Exécution des prestations**

#### **Article 24 : Brevet**

Le cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Consistance des prestations

#### **Article 25 : Lieu et délais de livraison**

- 25.1. Le lieu de livraison se fera à la Voirie Municipale ;
- 25.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente lettre commande est de trois (03) mois.
- 25.3. Ce délai court à compter de la date fixée dans l'ordre de service de commencer les prestations.

## **Article 26 : consistance de la prestation**

Les prestations comprennent la fourniture des équipements des ateliers industriels de la Communauté Urbaine de Yaoundé regroupée par atelier :

- Atelier de maçonnerie et préfabrication
- Peinture et Sérigraphie
- Menuiserie métallique
- Menuiserie bois
- Plomberie
- Électricité

## **Article 27 : Rôles et responsabilités du Cocontractant**

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture et l'installation des équipements tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

## **Article 28 : Transport et assurances**

### 28.1. Emballage pour le transport

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

### 28.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

## **Article 29 : Essais et services connexes**

Le Cocontractant préparera, en relation avec l'ingénieur du marché :

- l'opération de mise en œuvre ;
- la documentation technique.

## **Article 30 : Service après-vente et consommables**

Le fournisseur s'engage à maintenir à Yaoundé ou ses environs pendant au moins un (01) an, à compter de la date de réception définitive :

- une structure d'opérationnelle à Yaoundé ou ses environs (justifié par une attestation de plan de localisation, photo, contrat de bail ou tout autre document attestant l'existence d'un garage);
- La disponibilité des pièces de rechanges : présentation d'un document attestant la disponibilité des pièces de recharge, et leur mise à disposition dans un délai de moins d'un mois ;
- Pour chaque lot, formation deux (02) personnes pour l'utilisation du matériel pendant une (01) semaine ;
- Pour chaque lot, Formation de deux (02) agents à la maintenance des niveaux 1 et 2 pendant une (01) semaine

## **Chapitre IV : De la réception**

### **Article 31 : Documents à fournir avant la réception technique**

Le Cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d’Ouvrage les documents suivants :

1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total
2. Notification de la livraison ;
3. Fiche technique des appareils électroniques, mécaniques et électriques.

### **Article 32 : Réception provisoire**

Avant la réception provisoire, le fournisseur demandera par écrit au Chef de service du marché, avec copie à l’Ingénieur du marché, l’organisation d’une visite technique préalable à la réception.

32.1 Épreuves comprises dans les opérations préalables à la réception :

- inspection de l’état du matériel ;
- démarrage ;

32.2 La commission de réception convoquée par le Maître d’ouvrage, sera composée des membres suivants :

Le Maître d’Ouvrage ou son représentant	Président ;
Le Chef Service du marché	Membre ;
L’Ingénieur du marché	Rapporteur ;
Le Représentant de la Sous-Direction des marchés publics de la CUY	Membre ;
Le Chef de Service de la Comptabilité matière de la CUY	Membre ;
Le cocontractant	Membre.

Le Représentant du MINMAP assiste à la commission de réception en tant qu’observateur.

Le cocontractant est convoqué à la réception. Il est tenu d’y assister ou de s’y faire représenter.

Son absence équivaut à l’acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire s’il y a lieu.

La réception provisoire fera l’objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission. Ce procès-verbal précise la date de livraison.

32.3 Il n’est pas prévu de réception partielle.

### **Article 33 : Documents à fournir après réception provisoire**

Sans objet

### **Article 34 : Délai de garantie**

La durée de la période de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception.

Pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de réparer toutes les pannes dues à des vices de fabrication et de procéder aux révisions.

### **Article 35 : Réception définitive**

La réception définitive marque la fin de la lettre commande et libère le Maître d’œuvre de toutes ses obligations. La signature contradictoire du décompte général et définitif par le Maître d’Ouvrage et

le fournisseur clôt définitivement le marché.

La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

Elle a lieu six (06) mois après la réception provisoire.

## **Chapitre V : Dispositions diverses**

### **Article 36 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié comme prévu au décret n° 2018/2366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### **Article 37 : Différends et litiges**

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, conformément au décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### **Article 38 : Cas de force majeure**

Les cas de force majeure s'entendent des effets des catastrophes naturelles ou de tout autre événement que le fournisseur ne pouvait raisonnablement ni prévoir, ni éviter et dont les circonstances rendent l'exécution de la prestation impossible et pas seulement plus onéreuse.

En cas de force majeure, le fournisseur ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit le Maître d'ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20<sup>ème</sup>) jour qui succède l'événement.

Il appartient au Maître d'ouvrage d'apprécier le cas de force majeure et les preuves fournies par le cocontractant.

### **Article 39 : Edition et diffusion du présent marché**

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Chef de Service du marché.

### **Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du marché**

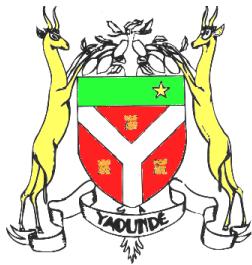
Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant par cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

### **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

#### **PIECE N°5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS**

Les Fournitures et Services connexes devront être conformes aux spécifications et normes suivantes :

**LOT 1 : Atelier de menuiserie bois.**

N°	Désignation	Caractéristiques
<b>I- MENUISERIE BOIS</b>		
1.	Lame de raboteuse	Longueur : 50cm
2.		Puissance : 720W-230V
3.	Scie sauteuse	Longueur de course :23mm
4.		Inclinaison de la lame: 45
5.		Type d'unité : Scie sauteuse
6.	Lames de scie sauteuse	Type d'accessoire : lame
7.		Quantité par pack :10
8.	Serre-joint	250 cm
9.	Râpe à bois	Jeu de râpe rotative file
10.		Lecture : 0.02 mm
11.	Trusquin	Réglage fin 4 mm
12.		Puissance :1200W-230 V
13.	Scie circulaire à lame inclinable	Diamètre du disque :190mm
14.	Clés à molettes	de 10 et 14 et 16 et 32
15.		Puissance :2Kw
16.	Mortaiseuse à chaîne	Largeur de mortaise :30mm
17.		Longueur :300mm
18.		Puissance absorbée :1100w
19.	Mortaiseuse à bédane	Diamètre de la queue de bédane :19mm
20.		Profondeur maxi de mortaisage :76mm
21.	Coffret de mèches à bédane	Couteaux de mortaisage (x4) Diamètre 8/10/12/16 MM
22.		Puissance :1,5kW-230V
23.	Scie à onglet et à table	Inclinaison de la lame :48°
24.		Profondeur de coupe max : 50mm
25.		Puissance 850W
26.	Ponceuse à bande	Alimentation :230V
27.		Rabot
28.	Caisse à outils	Vilebrequin

29.		Scie égoïne grand model
30.		Mètre ruban 7m
31.		Équerre 35cm
32.		Jeu de ciseaux (de 6 à 25)
33.		Marteaux
34.		Tournevis
35.		Wastringue
36.		Tenaille
37.		Arrache-clous 70cm
38.		Racloirs
39.		Niveau à bulle 3 fioles
40.		Bédane
41.	Compresseur sur roues	Compresseur 1000 litres
42.		Puissance : 7,5CV- 400V
43.	Perceuse	Alimentation : batterie
44.		Puissance : 800W
45.	Toupie à arbre fixe <b>avec</b> chariot coulissant	Puissance : 4kW
46.		Chariot : 1000×270×125mm
47.	Visseuses	Alimentation : batterie
48.		Diamètre de perçage : 16mm
49.	Raboteuse	Largeur de la table : 500mm
50.		Puissance moteur : 7kW
51.		Hauteur de rabotage : 22mm
52.	Dégachisseuse	Largeur de dégauchissage : 407mm
53.		Puissance : 4450W
54.		Nombre de lame : 3
55.		Buse d'aspiration : oui
56.	Jeu de mèches	Mèches plates 10 et 12 et 14 et 22
57.		Angle de dépouille : min/ max - 5°/+18°
58.	Affuteuse pour lames de scies à ruban et circulaire	Puissance du moteur 180 kW-230V
59.		Dimensions de la meule : 150 mm×20mm×6mm
60.	Affuteuse de fers de dégauchisseuse	Inclinaison du rail de guidage : 20°-90°

61.		Puissance du moteur 375W-230V
62.		Dimensions de la meule :150 mm×40mm×12,7mm
63.	Coffret de fraise	à bois

**LOT 2 : Ateliers de maçonnerie et préfabrication, Peinture-Sérigraphie, menuiserie métallique, électricité, plomberie**

<b>I. ATELIER DE MAÇONNERIE ET PREFABRICATION EN BA</b>		
1.		manuelle,
2.	Cisaille (moyenne)	Capacité de coupe maxi 16mm
3.	Décamètre	Entre 30 mm et 50 mm
4.		Capacité de la cuve : 450 litres
5.	Bétonnière hydraulique à chargeur	Moteur : Diesel
6.		A chargeur
7.		Presse à cинtrer manuelle fer plat et rond
8.	Cintreuse fer à béton	Capacité de cintrage : - acier plat 30×8mm - acier rond 15mm - acier carré 13mm
9.		Fer à béton de 6-16mm.
10.		Puissance du moteur : 6.5cv /4.8kW
11.	Vibreur à béton avec aiguille vibrante	Moteur à essence
12.		Cylindrée: 196 cm <sup>3</sup>
13.		Longueur tuyau: 6 m
14.		Moteur : essence
15.	Règle Vibrante à béton	Puissance :1,6kW
16.		Vibration 1200trs/min
17.		Largeur de la lame :2 m profil Alu
18.		Tailles : de M à XL
19.	Harnais de sécurité	Poids : jusqu'à 100kg
20.		Nombre de points : 2 points
21.		Puissance :1750W/ 2,5 cv
22.	Marteau piqueur autonome	Alimentation : essence
23.		Fréquence de frappe : 1300tr/min

24.		Force de frappe :55J
25.	Chariot de manutention	Capacité de charge maximale : 300 kg
26.		Longueur du plateau : 90cm
27.		Largeur du plateau :60cm
28.		Diamètre des roues : 12 cm
29.	Grue d'atelier	Capacité maximale de levage : 2 Tonnes.
30.		Hauteur de levage : 0 à 2360 mm
31.		Plage de travail : 1050 - 1590 mm
32.		Longueur maximum du bras : 1590 mm (levage 500 kg).
33.		Longueur mini du bras : 1050 mm (levage 2000 kg)
34.	Pondeuse universelle	Moules interchangeable manuel
35.		Moules de parpaings 10, 15, 20
36.		Moules de bordures T1 et T2
37.		Moules pour pavés autobloquants
38.	Transpalette	2,5 tonnes
39.	Disque diamant béton	Diamètre : 230mm
40.		Utilisation : béton, béton armé, béton vibré
41.		Hauteur de diamant :15mm
42.	Mèche à béton	mèche à béton SDS plus 16x210mm
43.	Moules pour caniveaux	Nombre d'empreintes :2
44.		Forme du caniveau : U
45.		Section : 60*60cm
46.	Topomètre	Affichage numérique

## II. ATELIER DE PEINTURE ET SERIGRAPHIE

47.	Machine à presse haute température	Matériel : acier enduit de poudre
48.		Hauteur : 390 mm/ 39 cm
49.		Largeur : 680 mm / 68 cm
50.		Profondeur : 395 mm / 39,5 cm
51.	Compresseur à air	50 litres

52.		Puissance : 2CV
53.		Alimentation :230V
54.	Tuyau pour compresseur	Avec enrouleur de tuyau,
55.		Air 250 Psi
56.		Enrouleur rétractable automatique
57.	Kit de pistolet à peinture pour compresseur	Pression de fonctionnement: 3-5bars
58.		Consummation d'air: 130- 300L/min
59.		Capacité de réservoir: 600ml
60.		Tuyau en spirale:5m
61.	Enrouleur électrique	Rallonge avec enrouleur électrique de 50 m
62.		Protection : IP20
63.		Type de câble : H05VV-F3G2.5
64.	Chaussure de sécurité	Bout en acier : oui
65.		Anti dérapant :oui
66.	Cache nez	Type : FFP3
67.		Polyester
68.	Combinaison procouleur 2 pièces	Matière : coton/ polyester
69.		Grammage : 200gr/m <sup>2</sup>
70.	Echelle à deux bras	Matériel en aluminium
71.	Echelle à trois bras	Matériel en aluminium
72.	Rouleau film	Epaisseur : 200 micron
73.	Gants de manutention	Matière :cuire

### III. ATELIER DE MENUISERIE METALLIQUE

74.	Poste à souder à fil MMA	Tension :230V / 400V
75.		Fusible :57A/ 33A
76.		Champs de réglage MMA:50 – 260A
77.		Type d'électrodes : rutile – inox – fonte – basique
78.		Nature des matériaux : acier- inox- fonte
79.	Poste à souder oxyacétylénique	Soudage : 0,3 à 6 mm d'épaisseur tous métaux
80.		Brasage : acier, aluminium, cuivre, inox...
81.		Coupage : 3 à 6 mm

82.		1 chariot porte-bouteilles
83.	Poster à souder portatif	Alimentation: 230V monophasée
84.		Consommation effective: 16A
85.		Consommation max : 36A
86.		Caisse à outil
87.	Scie à ruban	Scie à ruban métal descente manuelle 230V 1300W
88.		Angle de coupe réglable de 0° à 45°gauche
89.		Dimensions de la lame : 1335 x 13 x 0,65 mm.
90.	Jeu de tarauds	M3 et M5 et M6 et M8 et M10 et M12
91.	Boite de forêt (mèches)	Foret metal HSS
92.	Massette	2000g
93.		Manche en bois
94.	Pied à coulisse	Précision : 1/50 <sup>e</sup>
95.	Niveau à bulle	3 fioles
96.		Taille : 60cm
97.		Avec protection
98.	Groupe électrogène	Type de moteur : essence de 7.5 KVA
99.		Triphasé
100.	Perceuse GSB 20-2RE	Profondeur de perçage:13mm
101.		Puissance :800W
102.		Alimentation :230V
103.	Visseuse	Alimentation : batterie
104.		Mandrin : autobloquant
105.		Diamètre de perçage :16mm
106.	Presse hydraulique à cintrer	Alimentation :400V/50Hz
107.		Force de pression : 5t
108.		Matériaux plats : 150*8mm
109.		Matériaux tubulaires :42*3,2mm
110.	Jeu de limes	Plat
111.		Rond

112.		Demi-ronde
113.		Triangulaire
114.	Meuleuse d'angle diamètre du disque 230mm	Puissance de prise de courant nominale: 2.600 W
115.		Filetage de la broche: M 14
116.		Poignée principale: Moyeu plat
117.		Ø meule: 230 mm
118.		Puissance de prise de courant nominale: 1 500 W
119.	Meuleuse d'angle diamètre du disque 125mm	Filetage de la broche: M 14 x 1,5
120.		Ø meule: 125 mm
121.		Oriental : 0-90°
122.	Etau orientable	Hauteur des mors :46mm
123.		Ouverture :102mm
124.	Casque de soudure	Avec deux (02) lentilles
125.		soudage à l'arc : oui
126.	Tablier de soudeur	Cuir croûte de bovin.
127.		Avec bavette
128.		Attache au cou par lanière et sous les aisselles par ceinture réglable et boucle
129.	baguettes inox	Type d'électrode : inox 316L
130.		Diamètre : 2.5mm
131.		Longueur :300mm
132.	baguettes alu grilumin 14	Type : électrode soudage aluminium
133.		Diamètre :2.5mm
134.		Longueur :350mm
135.	baguettes SAF pro 3,15	Type : électrode enrobé rutile
136.		Diamètre : 3,15mm
137.		Longueur : 350mm
138.		Nuance : acier
139.	baguettes saf pro 2,5	Type : électrode enrobé rutile
140.		Diamètre : 2,5mm
141.		Longueur : 350mm

142.		Nuance : acier
143.	disques à couper vulcan	Diamètre :230mm
144.		Epaisseur : < 2mm

#### **IV. ATELIER DE PLOMBERIE**

145.	Burin	Longueur :30cm
146.	Clés à molettes	10, 14, 16, 32
147.	Clés sanichrome	Clé à poignée articulé Sanichrome
148.		Capacité 32 mm
149.		Longueur hors tout 304 mm
150.	Poinçon	Poinçon
151.	Pince à étau	Etau en métal à mâchoire incurvée
152.		Pince à serrer
153.		Pince argentée
154.	Pince à multi prise	12, 16, 32
155.		Longueur : 400 mm
156.	Pince à cintrée manuelle	10, 12, 14, 16
157.		Utilisation : pour tube en cuivre
158.	Pince à souder pour PPR	Puissance : 2.7 kw-230V
159.	Déboucheur à ressort	10 m
160.	Déboucheur hydraulique	haute pression
161.	Chalumeau	à gaz
162.	Coupe tube de cuivre	avec lame de coupe en acier inoxydable CT670
163.	Coupe tube pour tuyau galva	Coupe tube acier/inox
164.		Epaisseur maxi 5/23mm
165.	Étain	Diamètre de fil : 1 mm
166.		Point de fusion ≥200°C
167.	Jeu de tournevis	Matériaux : acier CRV
168.		Pointe : noirci et magnétique
169.	Massette	Poids entre 2kg et 5kg

#### **V. ELECTRICITE**

170.	Multimètres	Gamme de tension AC :400mV – 1000V
171.		Gamme de tension DC : 400mV – 1000V

172.		Alimentation : 2* 1,5V
173.		Ecran : rétroéclairé
174.	Pinces ampérométriques	Gamme de courant AC :60A-1000A
175.		Gamme de courant DC :60A-1000A
176.		Ecran rétroéclairé
177.		Alimentation 2*1.5V
178.		Courant thermique : 20A
179.	Contacteurs triphasés	Tension assignée :600V
180.	DPN tétra polaires 32A	Tension :400V
181.		Calibre :32A
182.		Pouvoir de coupure : 6kA
183.		Type de connexion : mixte
184.	Sectionneurs porte-fusibles	Courant d'entrée : 32A
185.		Polarité : mono, tétra polaire
186.	Parafoudres	Type 1-10Ka
187.		Tension :230/400V
188.		Courant de court-circuit :6kA
189.	Rouleau de câble 3x1.5	Type :RO2V 3G1,5mm <sup>2</sup>
190.		Longueur :100m
191.	Rouleau de câble 3x2.5	Type :RO2V 3G2,5mm <sup>2</sup>
192.		Longueur :100m
193.	Disjoncteur triphasé tétra polaires 16A	Tension :400V
194.		Pouvoir de coupure : 6kA
195.		Type de connexion : mixte
196.	Barrettes de Dominos 6mm <sup>2</sup>	Section :6mm <sup>2</sup>
197.		Tension :400V
198.		Couleur : noir
199.		Matière : plastique
200.	Barrettes de Dominos 4mm <sup>2</sup>	Section :6mm <sup>2</sup>
201.		Tension :400V
202.		Couleur : noir
203.		Matière : plastique
204.	Prises de terre	Piquet de terre :1m cuivré

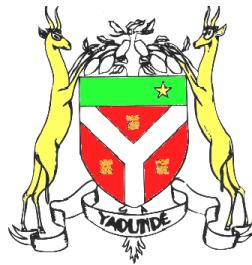
205.		Barrette de coupure
206.	Jeu de tournevis	Matériaux : acier CRV
207.		Pointe : noirci et magnétique
208.		Isolation : jusqu'à 1000 V
209.		Bout : plat et cruciforme

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

### COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

**PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX  
FORFAITAIRE**

**LOT 1 :Atelier de menuiserie bois.**

Prix n°	Libellé ou désignation Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Unité	Prix en chiffres HTVA
<b>100</b>	<b>ATELIER DE MENUISERIE BOIS</b>		
101.	Lame de raboteuse L'unité à	u	
102.	Scie sauteuse L'unité à	u	
103.	Lames de scie sauteuse L'unité à	u	
104.	Serre-joint de 250 cm de menuisier Le paquet à	pqt	
105.	Râpe à bois L'unité à	u	
106.	Trusquin L'unité à	u	
107.	Scie circulaire à lame inclinable L'unité à	u	
108.	Clés à molettes 10, 14, 16, 32 L'unité à	u	
109.	Mortaiseuse à chaîne L'unité à	u	
110.	Mortaiseuse à bédane L'unité à	u	
111.	Coffret de mèches à bédane L'unité à	u	
112.	Scie à onglet et à table L'unité à	u	
113.	Ponceuse à bande L'unité à	u	
114.	Caisse à outils L'unité à	u	
115.	Compresseur sur roues L'unité à	u	
116.	Perceuse L'unité à	u	
117.	Toupie à arbre fixe et chariot coulissant L'unité à	u	
118.	Visseuses L'unité à	u	
119.	Raboteuse Le paquet à	pqt	
120.	Dégauchisseuse L'unité à	U	
121.	Jeu de mèches L'unité à	U	
122.	Affuteuse pour lames de scies à ruban et circulaire L'unité à	U	

123.	Affuteuse de fers de dégauchisseuse Le paquet	Pqt	
124.	Coffret de fraise à bois Le paquet	Pqt	

**LOT 2 : Ateliers de maçonnerie et préfabrication, Peinture-Sérigraphie, menuiserie métallique, électricité, plomberie**

Prix n°	Libellé ou désignation Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Unité	Prix en chiffres HTVA
<b>200</b>	<b>ATELIER MACONNERIE ET PREFABRICATION</b>		
201.	Cisaille (moyenne) L'unité à	U	
202.	Décamètre, 50m 100m L'unité à	U	
203.	Bétonnière 450 litres L'unité à	U	
204.	Cintreuse fer à béton L'unité à	U	
205.	Vibreur à béton avec aiguille vibrante L'unité à	U	
206.	Règle Vibrante à béton de 2 m L'unité à	U	
207.	Harnais de sécurité L'unité à	U	
208.	Marteau piqueur autonome L'unité à	U	
209.	Chariot de manutention L'unité à	U	
210.	Grue d'atelier L'unité à	U	
211.	Pondeuse universelle L'unité à	U	
212.	Transpalette L'unité à	U	
213.	Mèche à béton Le paquet à	Pqt	
214.	Disques diamant béton Le paquet à	Pqt	
215.	Moule pour caniveau L'unité à	U	
216.	Topomètre L'unité à	u	
<b>300</b>	<b>ATELIER DE PEINTURE ET SERIGRAPHIE</b>		
301.	Machine à presse haute température L'unité à	U	
302.	Compresseur à air 50 litres	U	

	L'unité à		
303.	Tuyau pour compresseur L'unité à	U	
304.	Kit de pistolet à peinture pour compresseur Le paquet à	Pqt	
305.	Enrouleur électrique 50m L'unité à	U	
306.	Chaussure de sécurité L'unité à	U	
307.	Cache nez L'unité à	U	
308.	Casque L'unité à	U	
309.	Echelle à deux bras L'unité à	U	
310.	Echelle à trois bras L'unité à	U	
311.	Rouleau film L'unité à	U	
312.	Gans de manutention	U	
<b>400</b>	<b>ATELIER DE MENUISERIE METALLIQUE</b>		
401.	Poste à souder à fil MMA L'unité à	U	
402.	Poste à souder oxyacétylénique L'unité à	U	
403.	Poster à souder portatif L'unité à	U	
404.	Caisse à outil L'unité à	U	
405.	Scie à ruban L'unité à	U	
406.	Jeu de tarauds L'unité à	U	
407.	Boite de forêt (mèches) L'unité à	U	
408.	Massette 2000g L'unité à	U	
409.	Pied à coulisse L'unité à	U	
410.	Niveau à bulle 3 fioles L'unité à	U	
411.	Groupe électrogène L'unité à	U	
412.	Perceuse GSB 20-2RE L'unité à	U	
413.	Visseuse L'unité à	U	
414.	Presse hydraulique à cintrer L'unité à	U	
415.	Jeu de limes L'unité à	U	

416.	Meuleuse d'angle de diamètre 230mm L'unité à	U	
417.	Meuleuse d'angle de diamètre 125mm L'unité à	U	
418.	Etau orientable L'unité à	U	
419.	Casque de soudure L'unité à	U	
420.	Tablier de soudeur L'unité à	U	
421.	baguettes inox le paquet à	Pqt	
422.	baguettes alu grilumin 14 le paquet à	Pqt	
423.	baguettes SAF pro 3,15 le paquet à	Pqt	
424.	baguettes saf pro 2,5 le paquet à	Pqt	
425.	disques à couper vulcan le paquet à	Pqt	
<b>500</b>	<b>ATELIER DE PLOMBERIE</b>		
501.	Burin L'unité à	U	
502.	Clés à molettes 10, 14, 16, 32 L'unité à	U	
503.	Clés sanichrome L'unité à	U	
504.	Poinçon L'unité à	U	
505.	Pince à étau L'unité à	U	
506.	Pince à multi prise 12, 16, 32 L'unité à	U	
507.	Pince à cintrée manuelle pour tube en cuivre L'unité à	U	
508.	Pince à souder pour PPR L'unité à	U	
509.	Déboucheur à ressort 10 m L'unité à	U	
510.	Déboucheur hydraulique L'unité à	U	
511.	Chalumeau avec gaz L'unité à	U	
512.	Coupe tube de cuivre L'unité à	U	
513.	Coupe tube pour tuyau galva L'unité à	U	
514.	Étain L'unité à	U	
515.	Jeu de tournevis L'unité à	U	

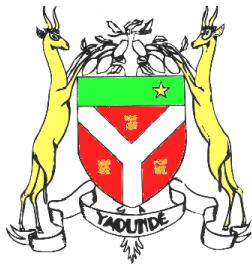
516.	Massette L'unité à	U	
<b>600</b>	<b>ELECTRICITE</b>		
601.	Multimètres L'unité à	U	
602.	Pinces ampérométriques L'unité à	U	
603.	Contacteurs triphasés L'unité à	U	
604.	DPN tétra polaires 32A L'unité à	U	
605.	Sectionneurs porte-fusibles L'unité à	U	
606.	Parafoudres L'unité à	U	
607.	Rouleau de câble 3x1.5 L'unité à	U	
608.	Rouleau de câble 3x2.5 L'unité à	U	
609.	Disjoncteur triphasé tétra polaires 16A L'unité à	U	
610.	Barrettes de Dominos 6mm <sup>2</sup> L'unité à	U	
611.	Barrettes de Dominos 4mm <sup>2</sup> L'unité à	U	
612.	Prises de terre L'unité à	U	
613.	Jeux de tournevis L'unité à	U	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

### COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

**PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

## CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF LOT 1

### LOT 1 :Atelier de menuiserie bois.

N°	DESIGNATIONS	Unité	Quantités	Prix Unitaire	Montant en FCFA
<b>100</b>	<b>ATELIER DE MENUISERIE BOIS</b>				
101.	Lame de raboteuse	U	4		
102.	Scie sauteuse	U	1		
103.	Lames de scie sauteuse	U	4		
104.	Serre-joint de 250 cm de menuisier	Pqt	4		
105.	Râpe à bois	U	2		
106.	Trusquin	U	1		
107.	Scie circulaire à lame inclinable	U	1		
108.	Clés à molettes 10, 14, 16, 32	U	1		
109.	Mortaiseuse à chaîne	U	1		
110.	Mortaiseuse à bédane	U	1		
111.	Coffret de mèches à bédane	U	3		
112.	Scie à onglet et à table	U	1		
113.	Ponceuse à bande	U	1		
114.	Caisse à outils	U	1		
115.	Compresseur sur roues	U	1		
116.	Perceuse	U	1		
117.	Toupie à arbre fixe et chariot coulissant	U	1		
118.	Visseuses	U	1		
119.	Raboteuse	U	1		
120.	Dégauchisseuse	U	1		
121.	Jeu de mèches	U	1		
122.	Affuteuse pour lames de scies à ruban et circulaire	U	1		
123.	Affuteuse de fers de dégauchisseuse	U	1		
124.	Coffret de fraise à bois	pqt	1		
<b>SOUS TOTAL 100</b>					
<b>TOTAL HORS TAXE</b>					
<b>TVA (19,25%)</b>					
<b>AIR (2,2% ou 5,5%)</b>					
<b>MONTANT TOUTES TAXES COMPRIS</b>					
<b>MONTANT NET A MANDATER</b>					

**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF LOT 2**

**LOT 2 : Ateliers de maçonnerie et préfabrication, Peinture-Sérigraphie, menuiserie métallique, électricité, plomberie**

N°	DESIGNATIONS	Unité	Quantités	Prix Unitaire	Montant en FCFA
<b>200</b>	<b>ATELIER MACONNERIE ET PREFABRICATION</b>				
201.	Cisaille (moyenne)	U	1		
202.	Décamètre, 50m 100m	U	1		
203.	Bétonnière 450 litres	U	1		
204.	Cintreuse fer à béton	U	1		
205.	Vibreur à béton avec aiguille vibrante	U	1		
206.	Règle Vibrante à béton de 2 m	U	1		
207.	Harnais de sécurité	U	2		
208.	Marteau piqueur autonome	U	1		
209.	Chariot de manutention	U	1		
210.	Grue d'atelier	U	1		
211.	Pondeuse universelle	U	1		
212.	Transpalette	U	1		
213.	Mèche à béton	pqt	2		
214.	Disques diamant béton	Pqt	5		
215.	Moule pour caniveau	U	2		
216.	Topomètre	U	1		
	<b>SOUS TOTAL 200</b>				
<b>300</b>	<b>ATELIER DE PEINTURE ET SERIGRAPHIE</b>				
301.	Machine à presse haute température	U	1		
302.	Compresseur à air 50 litres	U	1		
303.	Tuyau pour compresseur	U	1		
304.	Kit de pistolet à peinture pour compresseur	Pqt	1		
305.	Enrouleur électrique 50m	Pqt	1		
306.	Chaussure de sécurité	U	30		
307.	Cache nez	Pqt	100		
308.	Combinaisons deux pièces	u	30		
309.	Echelle à deux bras	U	2		
310.	Echelle à trois bras	U	1		
311.	Rouleau film	U	3		
312.	Gans de manutention	U	100		
	<b>SOUS TOTAL 300</b>				
<b>400</b>	<b>ATELIER DE MENUISERIE METALLIQUE</b>				
401.	Poste à souder à fil MMA	U	1		
402.	Poste à souder oxyacétylénique	U	1		
403.	Poster à souder portatif	U	1		

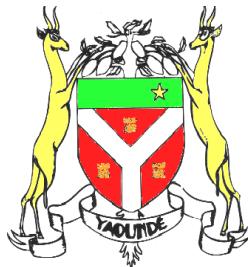
404.	Caisse à outil	U	1		
405.	Scie à ruban	U	1		
406.	Jeu de tarauds	U	1		
407.	Boite de forêt (mèches)	U	1		
408.	Massette 2000g	U	1		
409.	Pied à coulisse	U	2		
410.	Niveau à bulle 3 fioles	U	5		
411.	Groupe électrogène	U	1		
412.	Perceuse GSB 20-2RE	U	2		
413.	Visseuse	U	2		
414.	Presse hydraulique à cintrer	U	1		
415.	Enclume	U	1		
416.	Rouleuse tôle	U	1		
417.	Jeu de limes	U	1		
418.	Meuleuse d'angle de diamètre 230mm L'unité à	u	1		
419.	Meuleuse d'angle de diamètre 125mm L'unité à	u	2		
420.	Etau orientable	u	1		
421.	Forge à charbon	U	1		
422.	Casque de soudure	U	3		
423.	Tablier de soudeur	U	6		
424.	baguettes inox	Pqt	5		
425.	baguettes alu grilumin 14	Pqt	5		
426.	baguettes SAF pro 3,15	Pqt	10		
427.	baguettes saf pro 2,5	Pqt	10		
428.	disques à couper vulcan	pqt	10		
<b>SOUS TOTAL 400</b>					
<b>500</b>	<b>ATELIER DE PLOMBERIE</b>				
501.	Burin	U	3		
502.	Clés à molettes 10, 14, 16, 32	Pqt	1		
503.	Clés sanichrome	U	3		
504.	Poinçon	U	3		
505.	Pince à étau	U	3		
506.	Pince à multi prise 12, 16, 32	Pqt	3		
507.	Pince à cintrée manuelle pour tube en cuivre	U	3		
508.	Pince à souder pour PPR	U	3		
509.	Déboucheur à ressort 10 m	U	2		
510.	Déboucheur hydraulique	U	2		
511.	Chalumeau avec gaz	U	1		
512.	Coupe tube de cuivre	U	1		
513.	Coupe tube pour tuyau galva	U	1		
514.	Étain	U	3		

515.	Jeu de tournevis	U	3		
516.	Massette	U	4		
	<b>SOUS TOTAL 500</b>				
<b>600</b>	<b>ELECTRICITE</b>				
601.	Multimètres	U	2		
602.	Pinces ampérométriques	U	2		
603.	Contacteurs triphasés	U	5		
604.	Disjoncteur 4P 16A courbe C	U	5		
605.	Sectionneurs porte-fusibles	U	5		
606.	Parafoudres	U	3		
607.	Rouleau de câble 3x1.5	U	3		
608.	Rouleau de câble 3x2.5	U	3		
609.	Disjoncteur 4P 32A courbe C	U	3		
610.	Barrettes de Dominos 6mm <sup>2</sup>	U	5		
611.	Barrettes de Dominos 4mm <sup>2</sup>	U	5		
612.	Prises de terre	U	3		
613.	Jeux de tournevis	U	1		
	<b>SOUS TOTAL 600</b>				
	<b>TOTAL HORS TAXE</b>				
	<b>TVA (19,25%)</b>				
	<b>AIR (2,2% ou 5,5%)</b>				
	<b>MONTANT TOUTES TAXES COMPRIS</b>				
	<b>MONTANT NET A MANDATER</b>				

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

### **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

#### **PIECE N°8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES**

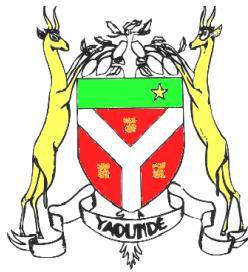
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Coût d'achat</b>	<b>Transport</b>	<b>Coût commande</b>	<b>Frais de livraison</b>	<b>Marge</b>	<b>Prix unitaire</b>

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR  
LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES  
ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ  
URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

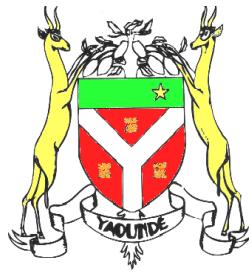
**PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

**MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/CUY/CIPM/ 2023**

Passé après Appel d’Offres ..... n° \_\_\_\_\_ /AONO/CUY/CIPM/2023  
du ..... pour la fourniture des équipements des ateliers industriels de  
la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Maître d’Ouvrage : COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

**TITULAIRE DU MARCHE:**

B.P: \_\_\_, Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
N° R.C : \_\_\_; N° Contribuable : \_\_\_\_\_; RIB : \_\_\_\_\_

**OBJET DU MARCHE :** Fourniture des équipements des ateliers industriels de  
La Communauté Urbaine de Yaoundé

**LIEU DE LIVRAISON:** VOIRIE MUNICIPALE

**MONTANTS EN FCFA** : \_\_\_\_\_

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
IR (2.2% ou 5.5%)	
Net à mandater	

**DELAI DE LIVRAISON :** trois (3) mois.

**FINANCEMENT :** Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

**IMPUTATION :** Ligne 222 140

SOUSCRIT, LE \_\_\_\_\_

SIGNE, LE \_\_\_\_\_

NOTIFIE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTRE, LE \_\_\_\_\_

**Entre :**

Le Maire de la Ville de Yaoundé ci-après désigné «Maître d’Ouvrage»

**D'une part,**

Et la société

B.P: \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
N° R.C : \_\_\_\_\_ N° Contribuable : \_\_\_\_\_

*[indiquer le nom du Prestataire son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité],*

ci-après dénommée, «Le cocontractant »

**D'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

## **Sommaire**

**Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières  
(CCTP)**

**Titre II : Spécification Technique de la Fourniture**

**Titre III : Bordereaux Des Prix Unitaires (BPU)**

**Titre IV : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)**

Page ..... et Dernière marché N° ..... /M/CUY/CIPM/2023 du ----- passé après Appel d'Offres National Ouvert N°----- /AONO/CUY/CIPM/2023 du ..... pour la fourniture des équipements des ateliers industriels de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Avec .....,

**Délai :** -----

Arrêté le montant de la présente lettre commande à la somme de..... Francs CFA.

**Délai de livraison :**  
*[A compléter en jours, semaines, mois ou années]*

**Lu et accepté par le Prestataire**

Yaoundé, le .....

**Signé par le Maître d'Ouvrage,**

Yaoundé, le .....

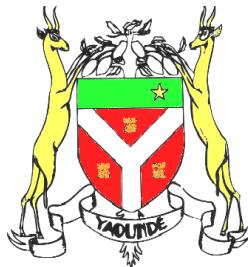
**Enregistrement**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

### COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

### **PIECE N°10 : FORMULAIRE ET MODELES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONAIRES**

## SOMMAIRE

<b>ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER.....</b>
<b>ANNEXE 2 : MODELE DE SOUMISSION.....</b>
<b>ANNEXE N° 3 : MODÈLE DE CAUTION DE SOUMISSION.....</b>
<b>ANNEXE N° 4 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DÉFINITIF .....</b>
<b>ANNEXE N° 5 MODÈLE DE CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE.....</b>
<b>ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE.....</b>
<b>ANNEXE N° 7 : MODÈLE DE CADRE DU PLANNING .....</b>

## **ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER**

Je soussigné, .....(Nom et prénoms du mandataire)

Agissant au nom et pour le compte .....(Entreprises et Groupement d'entreprises),

En vertu de ma qualité ..... (Fonction du signataire),

Déclare sous peine de sanctions édictées par l'article 2 du décret n°54/596 du 11 juin 1945 :

Que le soumissionnaire en question est inscrit sous le n° RC ..... du registre du commerce.

Qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire

Qu'aucun des gérants, administrateurs ou directeurs de l'entreprise ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances ou sanctions prévues par la loi n°47/1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ;

Que le soumissionnaire en question ne tombe pas sous le coup de l'exclusion prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'Ordonnance n°53/704 du 29 août 1953 relatif au maintien ou rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

En vertu de quoi, j'ai (nous avons) l'honneur de soumissionner pour le soumissionnaire dans le cadre du Présent Appel d'Offres National Ouvert.

Fait à....., le.....

Nom et prénoms du signataire

Fonction

## **ANNEXE 2 : MODELE DE SOUMISSION**

Je, soussigné .....[indiquer le nom et la qualité du signataire]  
représentant la société, l'entreprise ou le groupement(8)..... dont  
le siège social est à..... inscrite au registre du commerce de  
..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres n° \_\_\_\_ / AONO/CUY/CIPM/2023 y compris l'(es) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres]:

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.

Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Me soumets et m'engage à exécuter les travaux conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à

..... [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à ..... francs CFA

Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

M'engage à exécuter les travaux dans un délai de ..... mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque

..... Agence de .....  
.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

en qualité de ..... dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de(9)

### **ANNEXE N° 3 : MODÈLE DE CAUTION DE SOUMISSION**

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse], « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que l’entreprise ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour [rappeler l’objet de l’Appel d’Offres], ci-dessous désignée « l’offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous ..... [nom et adresse de la banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d’Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s’engage à régler intégralement au Maître d’Ouvrage, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l’offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l’acte de soumission ;

Ou Si le soumissionnaire, s’étant vu notifier l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu’il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.
- 

nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d’Ouvrage notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque  
à ..... , le

[Signature de la banque]

#### **ANNEXE N° 4 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DÉFINITIF**

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse ] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que ..... [nom et adresse de l’entreprise], ci-dessous désigné « l’entrepreneur », s’est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que l’entrepreneur remettra au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, d’un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l’exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l’entrepreneur ce cautionnement,

Nous, [nom et adresse de banque], représentée par ..... [noms des signataires],

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l’entrepreneur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu’à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l’entrepreneur, par le Maître d’Ouvrage, de l’approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai d’un mois à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... , le

[Signature de la banque]

## **ANNEXE N° 5 MODÈLE DE CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE**

Banque : référence, adresse .....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de : ..... [le titulaire], au profit de aître d'Ouvrage  
[Adresse du Maître d'Ouvrage]  
(« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché ..... du ..... relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [quarante (40) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° ..... , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : ..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de ..... [le titulaire] ouverts auprès de la banque

..... sous le n° .....  
Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque  
à ..... , le

[signature de la banque]

## **ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE**

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage]

[Adresse du Maître d’Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que .....

.....[nom et adresse de l’entreprise],

ci-dessous désigné « l’entrepreneur », s’est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l’objet des travaux]

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à cinq pour cent (5%) du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l’entrepreneur cette caution,

Nous,

.....  
..... [nom et adresse de banque], représentée par [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l’égard du Maître d’Ouvrage, au nom de l’entrepreneur, pour un montant maximum de .....

[en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché(10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l’entrepreneur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu’il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ..... , le .....

[signature de la banque]

#### **ANNEXE N° 7 : PLANNING**

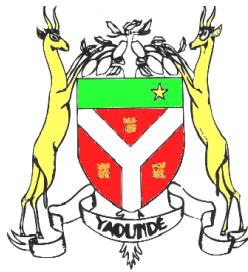
Tâches	1 <sup>er</sup> mois	2 <sup>ème</sup> mois	3 <sup>ème</sup> mois

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

### **COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR  
LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES  
ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ  
URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.  
Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

### **PIECE N°11 : ETUDES PREALABLES**

Toutes ces fournitures seront exécutées à neuf.

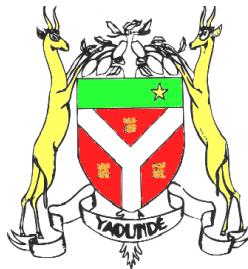
Les quantités du détail estimatif sont issues de ces études préalables.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
DEPARTEMENT DE MFOUNDI

-----  
COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE CITY COUNCIL

### COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DES ATELIERS INDUSTRIELS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.**

**Exercice : 2023, Ligne 222 180 : Équipement des ateliers industriels**

**PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

Les établissements de crédits agréés par le Ministre des finances susceptibles d'accorder des garanties et des cautions conformément à la Réglementation des Marchés Publics en vigueur

I- BANQUES

1. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042 Douala ;
2. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784 Douala;
3. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834 Yaoundé ;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933 Douala ;
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925 Douala ;
7. Bange Bank Cameroun ;
8. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala ;
9. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571 Douala ;
10. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 004 Douala ;
11. National Financial Credit-Bank,( NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé ;
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
13. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088 Douala ;
14. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
15. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé,
16. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593 Douala.
17. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank)

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

18. Chanas Assurances S.A, B.P. 109 Douala ;
19. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
20. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
21. Zénithe Insurance S.A., B.P. 1 540 Douala ;
22. SAAR S.A, B.P. 1 011 Douala ;
23. Saham Assurances S.A, B.P. 11 315 Douala ;
24. Pro Assur S.A., B.P. 5 963 Douala;
25. Aréa Assurances S.A, B.P. 1 531 Douala. ;
26. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933 Douala
27. Bénéficial Général Assurance S.A, B.P. 2 328 Douala
28. CPA S.A., B.P. 54 Douala.